



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

**REDACTION**

Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 345 61 32

**ADMINISTRATION**

avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76  
CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES

**Inauguration de la rue des Chasseurs Ardennais à Vinkt  
30 mai 1976**



Le président national coupe le ruban symbolique ouvrant la rue des Chasseurs Ardennais

(La grande photo est de Joss Heintz, envoyé spécial de «L'Avenir du Luxembourg», et la petite, de Marcel Leuris)



Le défilé de la fête nationale avait, de par son caractère général, belle allure. Dommage qu'une fois de plus, le reportage de notre RTB-tonopolite ait été en dessous de tout. Ne parlons pas du commentaire qui fut lamentable : pourquoi confier cette tâche à un journaliste qui ne connaît strictement rien de l'Armée ? Quant aux images, elles furent fort inégales. Pourquoi, notamment, s'acharner, chaque année, à présenter la défilé des troupes à pied, et plus particulièrement de l'infanterie, au téléobjectif ? Cela donne en effet d'ondulation qui laisse l'impression d'une fausse — que nos fantassins marchent en file. Que la RTB garde ses effets de houle pour la Marine !...



**DEFENSE :**

contre le doute systématique  
Même en Suisse, la Défense nationale est l'objet de réticences, voire d'opposition. A cet égard, « La Journal de Genève » a publié naguère un excellent éditorial, reconnaissant que l'Armée n'est plus un sujet tabou, qu'il faut qu'elle évolue mais qu'elle exige « une continuité, une volonté assidue de soutenir les efforts adéquats... » : Mais la « défense nationale a besoin d'un capital de confiance de la part des milieux politiques et de la population. Ceux qui, à tout propos, parfois simplement pour se démarquer, promènent dans ce domaine le doute systématique, grignotent ce capital avec une inconscience regrettable. Comme l'immobilisme crispé, cet activisme critique de commande est à rejeter. »

**UNE MALADRESSE**

Plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit — et la presse s'est faite l'écho des mêmes critiques — pour déplorer qu'au nouveau musée du Mardasson, on mette en vente, sous forme de « souvenirs », des brassards à croix gammée, des poignards de la « Hitlerjugend », des insignes hitlériens, des « Ritterkruz », etc...

Qu'il s'agisse de permettre à certains d'enrichir des collections, peut nous chaut !... C'est là un véritable scandale, et il ne nous étonnerait guère que l'on assiste, un de ces jours, à une descente des associations patriotiques dans ce singulier musée.

**HONTEUX !**

On ne respecte plus rien. Ainsi, ces quelques centaines de petits cons, de divers pays, qui ont imaginé d'organiser une marche depuis Metz sur Verdun (maximum : 85 km - s'agit pas de se tuer à la tâche !) afin de protester contre la guerre.

Que représentent ces manifestations indécentes, face aux 700.000 soldats tombés pour leur patrie durant la bataille de Verdun, et qui ont droit au respect de leur mémoire et surtout au repos ? Les petits « culs » et « cons » précités seraient-ils prêts à « Mourir à Verdun » ?

**LA MAMAN-SOLDAT**

Que d'égards ont mitonnés les services de la Défense nationale en faveur des militaires féminines qui seraient placés dans un état de grossesse, légitime ou non ! Ces dames peuvent non seulement réajuster leur engagement ou obtenir les congés de maternité, mais encore être placées en non-activité pour deux, trois, voire quatre ans.

Nous formulons une suggestion à M. Vandenberghe : pourquoi ne pas prévoir l'éventualité d'une mise en disponibilité jusqu'au moment où la ficelle atteint l'âge de milice ? Ainsi, le militaire féminin pourrait accompagner sa jeune recrue au régiment, s'occuper de faire son lit et son paquetage, sa lessive, veiller à ce qu'il ne prenne pas froid, nettoyer son fusil, etc... La bobonne-soldat, quoi !

**QUATRE AMIRAUX !...**

Quatre amiraux d'un seul coup pour notre modeste marine nationale, cela fait un peu beaucoup. Le plus occupé sera certainement celui qui commande le Palais dit de la Nation, lequel héberge de temps à autre — car, ils ont beaucoup de vacances — nos députés et sénateurs. En effet, les coups de vent y sont fréquents, de même que les grains, voire les tempêtes. Ce vieux rafiot donne de la bande, il tangue dangereusement et ne résisterait certainement pas à un ouragan. Il faut vraiment avoir le pied marin pour s'y aventurer.

**COMMENT S'ECRIT L'HISTOIRE**

Dans un opuscule publié par le Service Information et Presse du Gouvernement grand-ducal et intitulé « Histoire sommaire du Luxembourg », nous avons relevé une carte géographique intitulée « Comment se fait un petit pays : les démembrements de l'ancien Luxembourg ». Et l'on y voit l'ancien Duché de Luxembourg, au temps de sa plus grande splendeur, et entourant le Grand-Duché actuel, des représentations graphiques particulières pour indiquer les territoires « cédés » à la France en... 1659 ; à la Prusse en 1815 et à la... Belgique en 1839. Nous avions toujours pensé que le traité des XXIV articles avait contraint la Belgique à céder le Grand-Duché à la maison d'Orange. Mais, ce petit exemple illustre le fait que l'Histoire s'écrit souvent — sinon le plus souvent — de façon subjective, alors qu'elle doit être sereine, sincère, impartiale et objective.

**LES DIMENSIONS DES DRAPEAUX**

Un parlementaire s'est inquiété très sérieusement du fait qu'un bâtiment public de Gand a arboré un drapeau national deux fois plus grand que le drapeau flamand. Inadmissible ! Dame, attendu que la Flandre domine la Belgique entière, il est normal que son drapeau ait les mêmes dimensions que le drapeau national jusqu'au jour où on substituera le Wallon au second. Dame, avec tous ces Wallons qui passent leur temps à se chicaner entre eux et font ainsi le jeu de l'impérialisme flamand.

**ON NE SE CONNAIT PAS ?**

Tel était le titre d'un éditorial de « Le Libre Belge » regrettant le recul progressif de la connaissance réciproque entre les communautés linguistiques. La presse et le radio jouent un rôle néfaste à cet égard, car on s'ignore de plus en plus mutuellement de part et d'autre de cette ridicule frontière linguistique que l'on a beau chercher sur le terrain et qui s'avère introuvable. Alors, qu'on la supprime officiellement !

**LES CONSEIL DES ANCIENS**

Il y a un an environ, plusieurs anciens ministres annonçaient la création d'un « centre d'études des réformes politiques ». Il s'agissait de « sages » soucieux d'éviter la dislocation du pays (elle est en bonne voie !).

Un regret : nous ne sommes plus au temps de Sparte où seuls les Anciens âgés de plus de soixante ans avaient voix au chapitre. Or, la moyenne d'âge des membres de notre groupe de réflexion dépasse 70 ans. Sans commentaires !...



**1er CHASSEURS ARDENNAIS**

**LE 1er CHASSEURS ARDENNAIS REMPORTE SA 17e VICTOIRE AU CHALLENGE FUSILIER D'ASSAUT**

La 1<sup>re</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais a remporté brillamment le Challenge de Chalfus qui s'est déroulé à Lagland et obtient 19 réussites sur 19 épreuves.

Le 1<sup>er</sup> Carabiniers et le 12<sup>e</sup> de Ligne totalisent 17 réussites.

Le 1<sup>er</sup> Grenadiers 16 et le 5<sup>e</sup> de Ligne 13.

Des épreuves d'avance et le maximum de réussites devant le 1 C et le 12 Li.

**LE 1er CHASSEURS ARDENNAIS SE SOUVIENT**

Le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais a rendu l'hommage annuel au monument érigé dans la Wahnerheide où, le 3 août 1973, à seize heures quarante-cinq, la fatalité, aussi absurde qu'implacable, avait frappé avec une violence inouïe.

A l'issue d'un exercice... au moment où, joyeux, les garçons de la 3<sup>e</sup> compagnie rejoignaient le quartier... un accident de roulage survenait brusquement.

Malgré l'arrivée quasi immédiate des secours, trois médecins, deux dépanneuses et sept ambulances étaient sur place, le bilan était tragique.

Cinq Chasseurs Ardennais avaient été tués sur place, sept étaient blessés plus ou moins grièvement. Ce premier bilan, pourtant déjà cruel devait hélas encore s'alourdir. Une heure après l'accident un des blessés mourait à l'hôpital de Troisdorf et le dimanche 5 août un second blessé rendait le dernier soupir dans le même établissement.

Michel Barbiot, Guy Bergiers, Roland Bourlez, Raymond Clairbois, Bernard Piret, Patrice Wertz, André Roydeux... le 1 ChA se souvient de vous.

Après une allocution prononcée par le major Cauvin, commandant en second et remplaçant le Chef de Corps, le Last Post suivi de la Brabançonne furent joués. La troupe présenta les armes puis défila devant le monument.



Le lieutenant-colonel Lefebvre (commandant de la 1<sup>re</sup> compagnie) et le 1<sup>er</sup> sergent-major Colbrant (Adjt de Cie) remettent les insignes de Fusilier d'Assaut aux participants.



Le peloton qui, au début de cette année, a donné au 1 ChA sa 16<sup>e</sup> victoire au Challenge du Fusilier d'Assaut. Nous n'avons pu insérer cette photo dans nos précédents numéros.

## LES ADIEUX DU COLONEL STENUIT



Le colonel Stenuit fait ses adieux à l'Armée.  
Chef de Corps de 1969 à 1971, il a passé une dernière fois en revue son bataillon.

### BREVET D'ETAT-MAJOR

Le capitaine Casin (92<sup>e</sup> division de EG) a obtenu le 1<sup>er</sup> juillet 76 le Brevet d'Etat-Major. Toutes nos félicitations au Capitaine Casin qui a décroché les foudres de guerre.

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant-chef Pesser.  
Le Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à l'adjudant Perniaux;  
à l'aumônier Martin.  
Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne  
- au 1 Sg<sup>t</sup> Maj Noppe;  
- au 1 Sg<sup>t</sup> Mohimont.  
La Décoration Militaire de 1<sup>re</sup> classe  
- au 1 Sg<sup>t</sup> Maj Vandeplassche;  
- aux Cpx Renard et Guille.  
La Décoration Militaire de 2<sup>e</sup> classe  
- au Sg<sup>t</sup> Robette;  
- aux Cpx Brison et Pire.  
Toutes nos félicitations vivement.

### BONNE DE FIN DE CARRIERE - LIMITE D'AGE

Les adjudants Bouche et Perniaux sont en congé trois mois à la date du 1<sup>er</sup> octobre. Tous leurs souhaits un bon repos avant d'entamer une retraite bien méritée.

### PROMOTIONS

Le grade de lieutenant :  
- SL1 Van Malder.  
Le grade de sous-lieutenant :  
- SL1 Commé Dussart.  
Le grade d'adjudant :  
- 1 Sg<sup>t</sup> Maj Gérardy, 1 Sg<sup>t</sup> Maj Antoine.  
Le grade de sergent :  
- Crebeck, Gilson, Vreux, Renquet, Degallaix, Lor, Crespin, Leblouch, Anciaux, Charue, Ledoux.

prié de vous faire part de leur admiration à l'égard de la première compagnie de votre Régiment qu'ils ont côtoyée durant les quatre jours de la MSA.  
Ils ont été impressionnés par la tenue, la discipline, le courage, le moral, l'endurance et l'esprit de corps de ces jeunes soldats.

2. Le détachement de la 1<sup>re</sup> Cie a laissé une très bonne impression durant les 4 jours de la MSA 76.

Le Chef de Corps lui adresse ses félicitations pour sa cohésion et l'esprit d'unité qu'il a manifesté.

N.D.L.R. C'était un avant-goût du CHALFUSAS très proche!

### ACTE DE PROBITE

Sur le chemin menant de la caserne à son domicile, le 1<sup>er</sup> sergent Philippart avait perdu une sacoche contenant plus de 5.000 FB et un carnet de chèques.

Le sergent Gilson ayant trouvé cette aubaine s'empressa de la rapporter à son propriétaire qui poussa un... triple ouf de soulagement.

Bravo sergent Gilson pour ce très beau geste.

### MARCHE DE L'ARMEE

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du règne de S.M. le Roi Baudouin, les militaires repris ci-après ont participé à cette compétition :

- Lt Mattart, Adjt Gerardy, Sg<sup>t</sup> Leblouch, VC Gobeau, Mil Desloover, Lagauche, Sg<sup>t</sup> Bizotto, Gergeay, Bertrand, VC Schobert, Mil Didier, Decrée, Marcoen, Geulemans, Pierquin, Alleurin, Mahieu, VC Martin, Lajot et Cpl Renard.

### BREVET MILITAIRE

A été décerné aux miliciens :

- Derus, Demiddeleer, Verlaine, Fontaine, Hazard, Peeters, Vico, Biemar, Claire, Decock, Hiben, Hurbain, Bal, Scoeber.

### PRESTATION DE SERMENT

Ont prêté serment :

- Slt Schandeleer, Querriau, Borbois, Dussard, Nittet, Nuttin.  
- Sg<sup>t</sup> Bertrand, Bizotto, Dessy, Vreux, Crebeck.

### MARIAGES

- Le VC Lecron a contracté mariage avec Mademoiselle Maasaqui Fatima.  
- Nous avons appris le mariage de la fille du Major BEM et Madame Legrand avec Monsieur J. Gourdin.  
- Guy Antoine a contracté mariage avec Mademoiselle Jacqueline Hermal.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et félicitations aux heureux parents.

### BREVET CRAC

Le Slt Borbois et le Sg<sup>t</sup> Levêque ont obtenu le brevet CRAC (Combat rapproché anti-chars).

### ARRIVEES

- Capitaine BEM Casin de l'EG (Comd 2 Cie);  
- 1 Sg<sup>t</sup> Foubert du 2 Cy;  
- VC Hulsbrouck du 12 Li;  
- VC Ruban du 12 Li;  
- VC Vasquez du 4 TIT;  
- Sdt Paquet de 6 Cie MP;  
- VC Robart de Cie Atk Para Cdo;  
- VC Colasse du 3 Gn.

(suite et fin en page 7)



### INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

Nous approuvons le projet de loi devenu loi de M. Vanden Boeynants supprimant l'Institut géographique militaire pour le transformer en « Institut géographique national ». Il existe depuis quelque 50 ans et est installé à l'Abbaye de la Cambre. Cette administration, de haute qualité, ne travaillait plus guère pour l'Armée. Dès lors, il est sage d'en faire une institution publique au service de l'ensemble de la nation. Il est sage aussi que l'Institut travaille sur une base plus commerciale. Il reste à espérer que la transformation ne se traduira pas par un enfouissement, ce qui serait pire encore, par un étranglement!

### YUGOSLAVIE : DEFENSE POPULAIRE...

On n'est pas sans inquiétude en ce qui concerne le sort de la Yougoslavie, après la disparition de Tito que l'on tient pour prochaine. On craint que l'Union Soviétique, surtout par ses partisans à l'intérieur du pays, ne mette tout en œuvre pour faire rentrer la Yougoslavie dans son giron. Le régime titiste a mis au point deux régimes de défense originaux, inspirés de la Résistance. Le premier est la « défense populaire générale ». Il s'agit de l'armée régulière et des unités territoriales qui, mobilisables sur place, seront chargées de défendre leur région. Ce système de défense populaire généralisée, englobe pratiquement tous les hommes et femmes en état de porter les armes. Des épreuves d'alerte sont faites régulièrement. On a parlé parfois d'un tel système en Belgique. C'est possible en Ardenne. Mais ailleurs?

### ... ET AUTO-PROTECTION SOCIALE

Le second système dénommé de l'auto-protection sociale est conçu pour parer sur le plan intérieur en temps de paix comme en temps de guerre à toute manifestation suspecte contre régime. Tous les citoyens se doivent d'y participer.

### MOURIR BIEN-PORTANT

C'est la « Figaro » qui rappelait dernièrement l'irritation de l'écrivain-aventurier Henry de Monfreid quand, presque centenaire, on s'inquiétait de sa santé : « Je suis furieux, s'écriait-il. Je meurs, et pourtant je n'ai absolument rien ». Et de rappeler la célèbre phrase du peintre-décorateur Jean-Louis Forain : « En somme, docteur, je meurs guéri ! ». L'auteur de ces lignes a souvent répondu à ceux qui le complimentaient sur sa bonne mine : « Quand je mourrai, on dira et pourtant il se portait si bien ! ».

Mais le « Figaro » encore nous cite l'extrait de la plus belle lettre d'amour : elle fut écrite par une femme qui avait décidé, avec son amant, que le véritable amour ne pouvait se trouver que dans la mort. Avant de mourir ensemble, elle lui écrivit en l'appelant : « Mon crépuscule, mon échelle céleste, mon feu follet, mon encens et ma myrrhe, mon ombre à midi, mon agneau pascal tendre et blanc, mon beau navire, ma porte du Ciel... ».

Moi, après une lettre pareille, je serais certainement tout chaviré et... adieu le beau navire !

### LES REFRACTAIRES AU SERVICE MILITAIRE VONT TRINQUER... AU PORTUGAL

Dans l'euphorie de la révolution du 25 avril 1974, les nouvelles autorités avaient amnistié tous les réfractaires au service militaire, présents et à venir.

Les révolutionnaires changent, c'est bien connu. Aussi un décret-loi récent a décidé que tout individu qui n'avait pas accompli son service militaire avant le 2 mai 1974, devra accomplir son service normal s'il appartient au contingent actuellement à l'instruction. Les déserteurs ou considérés comme tels devront faire leur service si leur classe est active. Sinon ils seront versés dans la réserve territoriale.

Mais l'amnistie n'existe plus. Celui qui n'a pas répondu à l'appel sous les drapeaux est frappé pour une période de 25 ans d'une taxe annuelle de 2.400 escudos (1 escudo = ± 1,40 FB) et le déserteur - par exemple celui qui était à l'instruction et s'est enfui pour ne pas aller se battre en Afrique - paiera chaque année 1.600 escudos. Les intéressés disposent d'un an pour payer des arriérés, portant parfois sur dix ans ou davantage.

Il y a des champions de la révolution qui vont demander le retour à l'ancien régime !!!

### LES GRANDES DATES DU XXe SIECLE

Nous sommes entrés depuis 1975 dans le dernier quart du XXe siècle. Car, contrairement à ce que prétendent des naïfs, le siècle a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1900 et se terminera le 31 décembre 1999. Objectif à atteindre!

Certains - anonymes - se sont attachés à définir les « quarante grandes dates » des trois premiers quarts de siècle. En voici quelques-unes :

Découverte des vitamines par le Belge Wildiers (1901); Einstein formule la théorie de la relativité (1903); les « Demoiselles d'Avignon » de Picasso; naissance du cubisme (1907); découverte de la structure de l'atome par l'Anglais Rutherford (1911); Freud : « L'introduction à la psychanalyse » (1916); le premier film parlant (1927); découverte de la pénicilline par l'Anglais Fleming (1928); première émission publique mondiale de télévision (en France - 1932); le premier ordinateur par l'Américain Aiken (1944); le premier transistor (1948); Spoutnik, le premier satellite artificiel (1957); la première greffe de cœur par Barnard (1967); le premier homme, Neil Armstrong, marche sur la lune (1969).

### DES OPERATIONS... INSTRUCTIVES

On s'instruit à tout âge, et en tous lieux. Aussi, les Japonais, qui sont des gens industrieux, ont imaginé une formule particulièrement originale de permettre à leurs compatriotes d'apprendre, à petites doses, les langues étrangères : ils ont mis en vente des rouleaux de papier hygiéniques contenant un certain nombre de mots en anglais, avec leur traduction en japonais. Chaque rouleau contient six mots imprimés plusieurs fois, avec traduction et conseils phonétiques.

Ainsi, pour les Japonais à débit régulier, ils pourront apprendre quatre-vingts mots d'anglais par mois, et un millier par an. Si l'expérience s'avère satisfaisante, on passera à d'autres langues, et même à la révision des formules mathématiques.

## Personnalité flamandes ayant signé l'appel en faveur de l'amnistie

Dans notre dernier numéro, et plus particulièrement dans notre discours au congrès d'Erezée, nous avons parlé d'éminentes personnalités flamandes ayant signé l'appel en faveur de l'amnistie rédigé par le professeur Derine (KUL, ou Université flamande de Louvain), échevin de la ville d'Anvers et président du "Davidfonds".

Nous avons pu obtenir la liste de ces personnalités. Voici les plus connues d'entre elles, classées par ordre alphabétique : Bcon, président du Boerenbond; Cappuyens, vice-gouverneur du Brabant; prof. Collin, président honoraire de la Kredietbank; August Cool, ministre d'Etat, ancien président des Syndicats chrétiens; D'Havé, président du Mouvement ouvrier chrétien flamand; Maurice Dequeecker, bourgmestre de Deurne et ancien sénateur socialiste; prof. A. Gerlof, pro-recteur de la VUB (Université flamande de Bruxelles); Maurits Naessens, ancien secrétaire d'Henri De Man et président honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas-Belgique; Hugo Schiltz, président de la Volksunie (bien sûr, nous ferons grâce de la liste des autres parlementaires VUB); R. Vandepuette, gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique; Chevalier Victor, président de l'Association des Juristes flamands.

Rappelons que le cardinal Suenens, primat de Belgique, successeur des cardinaux Mercier et Van Roey, initiateur de la mesure d'exclure les soldats en armes des églises, a fait savoir à M. Derine qu'il approuvait son initiative !!!

### (1 ChA - suite de la page 6)

### DEPARTS

- Cdt Franzen à l'EM Ter FBA;  
- Adjt Ferette à l'ECISOFA;  
- 1 Sg<sup>t</sup> Fris au CRS;  
- VC Goderoid au 12 Li;  
- Sg<sup>t</sup> Crebeck à ER Cadets;  
- Cpl Creve à la 17 Cie Tpt Hy.

### DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

A été octroyé aux miliciens Eeman et Mertens.

### INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

A été décerné aux miliciens Michaux, Bebronne, Dury, Vanderbeck et Charlier.

### TIREURS EXPERTS

Les militaires ci-après de la 2 Cie ont obtenu le brevet de tireur expert : Hurbain, Querriau, Peeters, Hazard, Bal, Stark et Hiben.

### NAISSANCES

- Guy et Kathelyne Schiltz et Réginald ont la joie de vous annoncer la naissance de Marie et Nicolas.  
- Monsieur et Madame Pierre Honnay-Delveau et Jean-François vous annoncent la naissance d'un petit Pierre-André.  
- Le 1 Lt RÉS et Madame Carlier-Kaisin, Marie-Françoise et Jean-Michel ont la grande joie de vous annoncer la naissance de Patricia.  
Nous leur souhaitons la bienvenue parmi la grande famille des Chasseurs Ardennais et félicitons les heureux parents.



## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

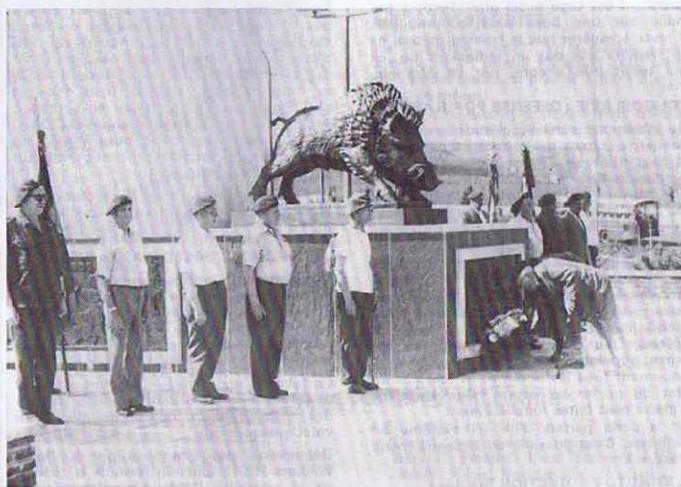
### LA MARCHÉ DU SOUVENIR ET DE L'AMITIÉ 1976

#### 10e anniversaire

La Marche du Souvenir et de l'Amitié, qui était cette année son 10<sup>e</sup> anniversaire, s'est déroulée d'Arlon à Vielsalm du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 76.

Quelques particularités de l'édition 1976 de la MSA ! Tout d'abord un changement de dates par rapport aux années précédentes, la MSA se déroulant traditionnellement la dernière semaine du mois de juin. Cette modification était due à l'Homage national de Clôture du Jubilé Royal se déroulant à Bruxelles les 26 et 27 juin 76. Ensuite une limitation du nombre de participants imposée par l'échelon supérieur ayant entraîné, entre autres, la suppression du camp de Martelange. Enfin, les circonstances atmosphériques... trop favorables qui découragèrent peut-être certains à prendre le départ — car s'ils étaient 70 inscrits, ils ne furent que 7.220 à être présents sur la ligne à Arlon le 1<sup>er</sup> juillet 76 et rendirent l'épreuve très dure sans pendant entraîner un plus grand nombre d'abandons que les années précédentes.

Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire, des manifestations spéciales furent organisées à Vielsalm le 30 juin, veille du départ de la marche. A 17 heures, la Musique des Forces de l'Intérieur prit le départ à la gare



Le président national dépose des fleurs au monument national à Martelange. Des anciens montent la garde.



Défilé final à Vielsalm : le 1<sup>er</sup> ChA, en tête : le chef de Corps

de Vielsalm pour un concert promenade dans la ville. Après un arrêt sur la place Moxhet, la Musique rejoignit le Parc Communal pour y donner un concert sur le kiosque.

Ce concert se clôture à 18 heures par l'hommage aux Morts au Monument des 3 et 6 ChA où des fleurs furent déposées par le lieutenant-colonel Bertrand, commandant le 3 ChA, le lieutenant-colonel Sacré, commandant le 6 ChA et par M. Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm. Un vin d'honneur offert par l'Administration communale de Vielsalm dans les salons de l'Hôtel de Ville clôture cette journée bien sympathique.

Le schéma général de la Marche étant à présent bien connu de tous, nous nous limiterons à ne parler que de quelques points particuliers. Après départ donné officiellement par le colonel BEM Stephany, président du Comité organisateur, au Monument du 10<sup>e</sup> de Ligne à Arlon, ce fut le grand départ. M. Brasseur, gouverneur de la Province de Luxembourg, était présent parmi les autorités pour traverser

la ville d'Arlon. Tout au long de ces quatre jours, nous rencontrâmes souvent les habitués de la Marche; parmi eux, il y a lieu de citer le général e.r. Hoyos, le colonel e.r. Marlière, le lieutenant-colonel Borboux, ancien Chef de Corps du 3 ChA et fondateur de la Marche, accompagné comme toujours par le lieutenant-colonel de réserve Van Twembek et les commandants de réserve Max Verreket et Claeys, les adjoints pensionnés Flaman et Guiot, M. Robert, secrétaire national de la Fraternelle et M. Michel, porte-drapeau de la Section de Huy. C'est avec plaisir que l'on retrouva également le général e.r. Monteil, ancien attaché militaire de France à Bruxelles ainsi que les colonels Derille et BEM Detrembleur, anciens Chefs de Corps du 3 ChA, qui participèrent partiellement à la Marche.

Parmi les hautes autorités ayant participé aux différentes manifestations, nous citons : MM. les Ambassadeurs de République Fédérale d'Allemagne à Bruxelles, de Belgique à Bonn et le lieutenant général Roman, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre qui firent une étape, les lieutenants généraux Brex et Teysen, respectivement commandant des Forces Belges en Allemagne et commandant des Forces de l'Intérieur.

Ces quatre jours de Marche furent suivis comme d'habitude en partie par M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et le général e.r. Champion, président d'Honneur de la Fraternelle.

Nous eûmes également l'honneur et le plaisir de rencontrer chaque jour le colonel de Gendarmerie Defèche, commandant le Groupe Territorial du Luxembourg, que nous tenons, au moment où il quitte son commandement, à remercier pour l'intérêt et la sympathie qu'il n'a jamais cessé de témoigner à notre Marche.

C'est devant un public très nombreux que se déroula le Défilé final dans Vielsalm le dimanche 4 juillet 1976 par une chaleur torride qui ne nous avait jamais abandonné depuis le départ. Ce défilé remporta un immense succès, en particulier la Compagnie du 7<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpines, unité de l'Armée Française affiliée au 3 ChA, qui participait à la Marche pour la troisième fois.

Un vin d'honneur dans les jardins du Mess Officiers «Le Relais» à Vielsalm clôture la 10<sup>e</sup> MSA tandis que les plus courageux terminaient la journée au «Bal des cloches» organisé par le Comité des Fêtes de Vielsalm au cours duquel fut élue «Miss MSA». Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne mentionnions pas l'aide apportée par nos 43 cantinières qui, cette année plus que par le passé, furent prises chaque jour d'assaut par les marcheurs et dont la tâche fut très harassante et se terminait chaque jour par l'épuisement... de leur stock.

Une mention toute spéciale s'adresse au 12<sup>e</sup> Régiment de Ligne dont le peloton remporta brillamment le «fanion du plus beau détachement», s'étant distingué tout au long de ces quatre jours par sa tenue, sa discipline et son allure.

### Fête nationale



Le 3 ChA défile le 21 juillet 76 à Bruxelles

Le 3 ChA a participé à Bruxelles au traditionnel défilé du 21 juillet avec une compagnie à deux pelotons, commandée par le commandant Paquay.

A Vielsalm, à 11 heures, fut chanté le Te Deum auquel assistait le chef de Corps, le lieutenant-

colonel Bertrand et une nombreuse délégation du 3 ChA. A l'issue du Te Deum, un vin d'honneur fut offert par l'Administration communale dans les salons de l'hôtel de ville.

### LA VIE AU 3 ChA

#### Le 3 ChA... pompiers

Les échos de l'arrivée triomphale de la 10<sup>e</sup> Marche du Souvenir et de l'Amitié ne s'étaient pas encore éteints que déjà le lundi 5 juillet 1976, le 3 ChA était appelé à la rescousse pour combattre un violent incendie qui s'était déclaré à Vielsalm au «Thier des Carrières». Du 5 au 10 juillet, le 3 ChA fut jour et nuit sur la brèche en liaison avec la gendarmerie, les pompiers de Vielsalm et la protection civile. L'intervention rapide et efficace du 3 ChA a recolté les félicitations de tous.

#### Appui à d'autres organismes

— Le 3 ChA a fourni son appui au FASOC/1 (BE) Corps pour l'organisation du cours FAC/Session 76 qui se déroula à Vielsalm du 14 au 26 juin 76.

— Comme chaque année, le 3 ChA a fourni son appui pour l'organisation de la traditionnelle Fête des Myrtilles à Vielsalm le 21 juillet 1976.

— Du 5 juillet 1976 au 4 août 1976, le 3 ChA a fourni son appui au 7 Field Ordnance Park (BAOR) de Celle qui organisa un bivouac au terrain d'exercice de Bonalpa pendant toute cette période.

— A l'issue de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, le 3 ChA a géré à Vielsalm un camp de jeunesse du 5 juillet 1976 au 25 juillet 1976.

— Le 3 ChA a fourni du 26 au 28 juillet 1976 son appui à l'exercice de longue durée de l'Ecole Royale Militaire. Cet appui fut fourni au viaduc d'Herbeumont qui fut descendu «en rappel et en Death Ride» par pas moins de 300 élèves.

#### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

A la date du 7 avril 1976  
— les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Focant  
— la médaille d'or de l'Ordre de Léopold II aux 1<sup>ers</sup> sergents-majors Collienne et Frèches.

#### CHEVRONS D'ANCIENNETÉ

Le 2<sup>e</sup> chevron d'ancienneté est accordé  
— à la date du 1 mai 1976 au caporal VC Maesen  
— à la date du 1 juin 1976 au caporal VC Houbart.

#### PENSION

— à la date du 1 septembre 1976 : adjudant Carpentier  
— à la date du 1 octobre 1976 : caporal-chef Nicolas.

#### NOMINATIONS DANS LE CADRE DE RESERVE

— au grade de sous-lieutenant  
— à la date du 1 avril 1976 : sous-lieutenant Warichet  
— au grade de sergent :  
— à la date du 1 juin 1976 : Goor  
— à la date du 1 juillet 1976 : Charles, Miserque, Detaille, Staquet  
— à la date du 1 août 1976 : Nyssen, Schlinnertz, Bastin, Bertinchamps, Gasparé, François, Jacques, Jeanty, Molitor, Ryelandt, Servatius, Thunus, Neysen  
— au grade de caporal  
— à la date du 1 juin 1976 : Ratz  
— à la date du 1 août 1976 : Janssen, Schmitz, Vomberg, Van Afferden AIF, Van Afferden Alb

#### BREVET "BON SOLDAT"

Caporal Janssen, caporal Vomberg, soldat Kraft.

#### BREVET "BON CHAUFFEUR"

Caporal Schmitz, soldat Arimont, soldat Bongartz.

# Les droits moraux et matériels des Combattants

## DES RECENTES MESURES GOUVERNEMENTALES

Les mesures décidées par le gouvernement, et qui ont été synthétisées à la dernière page de notre précédent numéro, ont maintenant coulé en forme de lois d'arrêts royaux, à une seule exception : l'arrêté royal accordant une bonification de traitement aux résistants, réfractaires et déportés, qui a été approuvé par le conseil des ministres mais qui n'a pas encore paru au Moniteur, devant être soumis d'abord au Conseil d'Etat.

L'intention de ceux qui voudraient examiner les documents officiels, voici le titre des dispositions légales avec, entre parenthèses, le numéro du Moniteur où elles ont été publiées :

Loi du 9 juillet 1976 modifiant et complétant la législation relative aux pensions et rentes de guerre, et à l'allocation tenant lieu de pension en faveur de certains anciens militaires, et adaptant la législation relative aux pensions et rentes aux modifications apportées à certains articles du Code civil et du Code judiciaire. (Moniteur Belge du 31 juillet 1976)

Loi du 15 juillet 1976 modifiant et complétant la législation relative aux pensions et rentes des victimes civiles des deux guerres et de leurs ayants droit. (Moniteur Belge du 14 août 1976)

Arrêté royal du 28 mai 1976 fixant les conditions dans lesquelles certains bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée d'ouvrier, d'employé ou de travailleur salarié. (Moniteur Belge du 3 juin 1976)

Loi du 2 juillet 1976 modifiant les lois relatives à la pension de retraite et de survie des ouvriers, des employés et des travailleurs salariés. (Moniteur Belge du 15 juillet 1976)

Arrêté royal du 5 juillet 1976 fixant les conditions dans lesquelles certains invalides civils de la guerre peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée d'ouvrier, d'employé ou de travailleur salarié. (Moniteur Belge du 15 juillet 1976)

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1976 modifiant l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants. (Moniteur Belge du 24 juillet 1976)

Arrêté royal du 2 juillet 1976 fixant les conditions dans lesquelles les invalides civils de la guerre, non titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée de travailleur indépendant. (Moniteur Belge du 24 juillet 1976)

Les arriérés, en ce qui concerne les pensions, seront payés en octobre, ou certainement dans le courant du quatrième trimestre.

Rappelons, d'autre part, que les 10% accordés pour la pathologie du PG ne sont, dans un premier stade, consentis qu'à ceux qui sont âgés de 68 ans, au moins.

**ATTENTION :** il y a certains avantages nouveaux qui sont octroyés automatiquement, mais pour beaucoup d'autres, il faut introduire une demande. La prise de cours des nouveaux avantages n'est rétroactive aux dates indiquées dans notre précédent numéro que si les demandes sont introduites endéans les trois mois de la publication au Moniteur Belge, donc **AVANT LE 31 OCTOBRE 1976**; sinon, les nouveaux avantages ne sont accordés que le premier jour du mois au cours duquel la demande est introduite, ou au cours du mois qui suit.

Voici, en résumé, les dispositions pour lesquelles il y a lieu de faire une demande :

- Présomption générale d'imputabilité pour les PP
- Nouveaux bénéficiaires PP d'une invalidité forfaitaire
- Nouvelles dispositions pour les pensions de veuves
- Nouveaux bénéficiaires de rentes
- Rentes de veuves à 45 ans
- Allocation tenant lieu de pension d'ancien militaire à certains militaires totalisant dix années de services.

Nous attirons plus particulièrement l'attention sur le fait que les veuves mariées après le 28 septembre 1950, et au plus tard le 31 décembre 1955, qui s'étaient vu reconnaître des droits à pension, mais seulement à l'âge de 60 ans, peuvent obtenir maintenant la pension à 45 ans, mais elles doivent le demander. Il en est de même pour les pensions réduites dites « de réversion ».

Répétons, une fois de plus, que nous ne pouvons tout écrire et tout expliciter : un numéro du bulletin n'y suffirait pas. Dans tous les cas particuliers, ou si quelque'un a des doutes, il peut nous écrire et nous l'aiderons.

A.H.

### PAIEMENT DES PENSIONS PAR CCP

Il est bon de rappeler, en raison d'informations contradictoires ayant paru dans certaines publications, que les victimes de la guerre peuvent se faire payer leurs pensions et rentes trimestrielles à leur compte de chèques postaux : il suffit d'en faire la demande à la Caisse nationale des Pensions de Guerre, 48, rue du Fossé-aux-Loups, 1000 - Bruxelles. Précisons que l'on n'exige pas que seul le titulaire du compte ait la signature, comme c'est le cas pour les pensions de fonctionnaires ; cela tient au fait que les pensions de guerre sont payées par trimestres et acquises par mois, mais que si une rente ou une pension a été payée, on ne poursuit pas la récupération, même si le titulaire est décédé au début du trimestre...

## DES LIBERALITES QUI RAPPORTENT

Le présent article ne met pas en cause les services que peut rendre Touring Secours aux automobilistes en difficulté, et moins encore le principe de cette association. Mais l'application de ces services aux grands invalides de guerre.

Il y a une vingtaine d'années, Touring Secours avait octroyé une carte de dépannage gratuit aux PGMI : cela ne lui coûtait guère car quelques dizaines seulement disposaient de voitures pour des déplacements courts, et généralement, dès lors, les pannes étaient rares.

Il y a un certain nombre d'années déjà, Touring Secours avait imaginé d'étendre cette « faveur » à tous les invalides exempts de la taxe de circulation, c'est-à-dire pensionnés à 60% et plus. Mais à une condition : c'est qu'ils deviennent membres du Touring Club de Belgique et paient donc leur cotisation au Touring Club de Belgique.

Or, la cotisation au Touring Club est actuellement de 560 F l'an, tandis que la cotisation « spontanée » (sic) à Touring Secours est de 900 F. Il y a donc, direz-vous, pour les invalides à 60% et plus, un avantage de 340 F. Oui et non, car le dépannage « gratuit » est limité à certaines prestations, et exclut notamment le remorquage. De plus, les intéressés ne reçoivent pas le journal bimensuel de Touring Secours ; en revanche, ils contribuent à amortir le prix de revient de la revue trimestrielle du Touring Club de Belgique, de bonne présentation graphique, mais totalement dépourvue d'intérêt : elle équivaut à un prospectus d'agence de voyages.

Au total donc, il n'y a pas d'avantage réel, pour les automobilistes invalides de guerre à 60% ; à s'inscrire au Touring Club pour avoir une carte de dépannage dont la gratuité est, en réalité, payante. Le cas échéant, ils ont même intérêt à s'inscrire directement à Touring Secours.

Mais où l'affaire se corse, c'est que les PGMI reçoivent la carte de Touring Secours pour 100 F, à la condition d'introduire leur demande via le Groupement des plus grands invalides. La carte officielle, délivrée par le ministère des Finances, ne compte donc pas aux yeux des a.s.b.l. Touring Club de Belgique et Touring Secours : les PGMI qui ne veulent pas passer par ce groupement doivent payer 560 F.

Le groupement en question paie-t-il le complément au Touring Club de Belgique ? Avec quels moyens, puisque ses membres n'acquittent pas de cotisation ? Il ne pourrait éventuellement le faire que sur des ressources qui lui sont fournies essentiellement par des dixièmes de la Loterie nationale, et donc par l'Etat. A-t-il le droit, dès lors, de promouvoir une discrimination entre PGMI, et de se substituer à l'administration compétente pour la reconnaissance de ceux-ci ?

## A L'O.C.M.

### LES NOUVEAUX AVANTAGES

L'Office central de la Matricule fait observer que la publication des arrêtés royaux portant création des nouveaux statuts, ainsi que l'octroi d'avantages nouveaux découlant du protocole d'accord conclu en novembre 1975 entre le gouvernement et les associations patriotiques en vue du règlement du contentieux des victimes de la guerre, ont engendré un accroissement sensible du nombre de dossiers à traiter. A titre d'exemple, au cours des neuf derniers mois, en plus des tâches courantes dévolues à l'O.C.M., ont été enregistrées quelque cent mille demandes de statut du militaire mobilisé, vingt mille demandes de statut du volontaire de guerre, vingt-cinq mille demandes de carte des états de service de guerre, cinquante mille demandes de bénéfice de la réduction tarifaire SNCB-SNCV, etc... Il va de soi qu'une priorité absolue est donnée aux demandes qui peuvent avoir une incidence pécuniaire, notamment celles relatives aux rentes et pensions, ainsi qu'aux demandes de cartes de réduction tarifaire SNCB-SNCV : l'examen des autres demandes se poursuit néanmoins, mais à un rythme tel que de nombreux mois encore seront nécessaires pour permettre aux services de résorber le volume des pièces en attente de traitement.

Il est inutile d'écrire ou de téléphoner à propos des demandes en instance, car tout cela exige des recherches qui occasionnent de considérables pertes de temps.

### CARTE DES ETATS DE SERVICES ET STATUT DE RECONNAISSANCE NATIONALE

La carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945 peut, sous certaines conditions, tenir lieu d'attestation de bénéficiaire de l'arrêté royal du 28 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945. En conséquence, lors de l'introduction d'une demande de carte des états de service de guerre, convient-il que le requérant qui veut prétendre à bénéficier du statut de reconnaissance nationale joigne à sa requête une demande d'octroi dudit statut, accompagnée d'un certificat de bonne conduite, vie et mœurs établi depuis moins d'un an.

Des formulaires sont disponibles dans les sections ; ils concernent uniquement les nouvelles demandes.

### LE STATUT DU MOBILISE : NOUVEAUX FORMULAIRES

Par suite de nombreuses difficultés rencontrées lors de l'examen des demandes parvenant à l'Office central de la Matricule, relatives au bénéfice de l'arrêté royal du 20 février 1975 portant statut de réparation en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la mobilisation de 1939-1940, un formulaire-type de demande a été établi. Ce formulaire comporte, au recto, la demande d'octroi du statut proprement dite, et au verso, deux déclarations se rapportant respectivement aux périodes de la mobilisation 1939-1940 et de la guerre 1940-1945.

Ici encore, des formulaires sont disponibles dans toutes nos sections ou auprès du secrétaire national-adjoint.

## RAPPEL DE CERTAINES DISPOSITIONS RECENTES ET PRECISIONS

### 1. STATUT DU MOBILISE.

Il est toujours possible de demander le bénéfice de ce statut à l'Office Central de la Matricule à l'aide des formulaires mis à votre disposition.

Rappelons qu'il faut avoir été PRESENT SOUS LES ARMES comme militaire (milicien, appelé, réserve et active) entre le 26 août 1939 et le 8 mai 1945 dans une unité de l'Armée belge.

La présence durant une PERIODE PARTIELLE est prise aussi en considération. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas de RENTE accordée pour la période de mobilisation, elle ne peut donc pas être cumulée avec les 18 jours du 10/5 au 28/5/40. La rente a été introduite dans le rapport au gouvernement, mais il ne faut guère espérer la voir sortir ses effets avant plusieurs années.

Noter qu'il faut compter de 3 à 6 mois minimum entre la demande et la réception de l'attestation.

### 2. CARTE DE REDUCTION SUR LA SNCV, SNCB, etc...

Le délai de délivrance de cette carte est actuellement en principe d'un minimum de 2 mois ; il faut s'armer de patience.

### 3. NOUVELLES INSCRIPTIONS SUR LA CARTE DES ETATS DE SERVICE DE GUERRE 40-45. (en abrégé E.S.G. 40-45) A.R. du 17/12/1974.

On peut faire inscrire sur les E.S.G. 40-45 les indications CI-APRES, en plus des prestations militaires, des séjours dans les hôpitaux et des congés de repos après le retour de captivité et les congés de convalescence accordés à des invalides de guerre suite au fait dommageable :

Prestations comme :

- a) résistant armé, dans la presse clandestine et résistant civil.
- b) prisonnier politique.
- c) agent SRA ou auxiliaire SRA.
- d) membre des Forces belges en Grande-Bretagne.
- e) militaire entre le 26/6/40 et le 3/9/44 dans Force alliée au Corps Expéditionnaire au Congo.

Il est conseillé de faire une photocopie de l'ancienne carte et de la faire légaliser avant de l'expédier à L'O.C.M. ceci afin d'éviter la perte éventuelle par la poste.

Il faut joindre à la demande les attestations officielles légalisées de résistant civil et prisonnier politique ; car l'OCM ne possède pas ces dossiers.

A noter que sur la nouvelle carte, il n'y a plus de photo, plus de décorations inscrites, ni de citations, ni de fourragère, une inscription spéciale est faite pour les militaires combattants 40-45 qui bénéficient du statut de reconnaissance nationale (A.R. du 28 avril 1964).

Il faut compter plusieurs mois avant de recevoir la nouvelle carte (une demande faite le 12/12/1975 a été satisfaite le 12/3/1976).

### 4. BONIFICATIONS D'ANCIENNETE A DES NOUVELLES CATEGORIES: (A.R. du 2 juin 1975) D'INVALIDES DE GUERRE MILITAIRES OU CIVILS, AGENTS DE L'ETAT, PARASTATAUX, PROVINCE OU COMMUNES:

Ces bonifications sont accordées à partir du 1/1/1974 à condition que les intéressés aient été ENCORE EN SERVICE A CETTE DATE.

Nouvelles catégories : Prisonniers politiques - Résistants civils - Déportés - Réfractaires - reconnus officiellement.

Demandes à adresser au service auquel on est affecté ou à l'Administration des Pensions.

### 5. PENSIONS REDUITES (ou de réversion) aux veuves d'invalides de guerre militaires ou assimilés.

Pour rappel, ces pensions sont accordées aux veuves d'invalides de guerre 14-18 et 40-45 NON REMARIEES si leur époux de leur vivant bénéficiait :

- soit d'une pension d'invalidité de 30% pour blessure (chevron de blessure) ;
- soit d'une pension d'invalidité de 60% pour maladie ;
- soit d'une pension d'invalidité de 30% s'il s'agit d'un prisonnier politique.

La demande doit être introduite dès que possible après le décès du mari. A noter que ces veuves sont appelées «veuves de guerre» et reçoivent une carte spéciale comportant ce titre et le n° de leur pension.

Nous restons à la disposition des comités des sections. Joindre un timbre pour la réponse ou une enveloppe timbrée, au choix.

Colonel BEM hre J. BORGNIET

### Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 650 F.

- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à "Président national", "Secrétaire national".

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants des sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

## HOMMAGE A MONSIEUR LE GOUVERNEUR BRASSEUR

Nous souhaitons, en quelques lignes, nous associer à toutes les manifestations d'hommage à M. Maurice Brasseur, gouverneur du Luxembourg, qui a pris sa retraite le 31 août.

Il fut un grand gouverneur et a beaucoup contribué notamment au développement économique de sa province, particulièrement à son commencement d'industrialisation.

M. Brasseur n'a cessé de nous témoigner sa sympathie, et chaque fois que nous avons eu recours à lui, il nous a aidés de toutes ses forces. Nous lui redisons merci de grand cœur et lui souhaitons une heureuse retraite, dont on dit qu'elle sera fort occupée.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Fraternelle a tenu une longue séance à Libramont le samedi 11 septembre.

Un ultime hommage y fut rendu à la mémoire du premier vice-président national Robert Lapage. Le président de Houffalize, Joseph André devient premier vice-président.

Le camarade Yvon Lomré fut chaudement félicité pour le magnifique programme du congrès d'Erezée.

Le conseil a constaté que les cotisations rentrées à ce jour pour l'exercice social qui se clôture le 31 octobre sont encore plus nombreuses que l'année écoulée.

Il a décidé d'autre part de tenir en principe le congrès national 1977 et Martelange et celui de 1978 à Bouillon.

De nombreux autres points firent l'objet d'échanges de vues, et notamment un projet d'aménagement du monument de Temploux.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## MERCI A LA GENDARMERIE ET AU COLONEL DEFECHE

A l'issue de la X<sup>e</sup> Marche du Souvenir, le président national a offert au Groupe territorial de Gendarmerie de la province de Luxembourg, une reproduction du bas-relief de Vinkt, pour la remercier de la part considérable qu'il n'a cessé de prendre dans l'organisation de cette manifestation.

Le président a également remis la plaquette d'honneur de la Fraternelle et un fanion au colonel Defèche, commandant du groupe pendant de longues années et qui va exercer les hautes fonctions de commandant de la région Namur-Hainaut, ce pourquoi, nous le félicitons.

Un fanion a été aussi remis au major Lhost, qui commanda longtemps le district de Bastogne et vient d'être désigné pour l'état-major de la région Liège-Luxembourg.

## Hyménées

Le 18 août, a été célébré à Saint-Hubert, le mariage de M. Jean Schiltz, fils du secrétaire-trésorier de la section régionale et de Mme Lucien Schiltz, avec Mlle Marie-Christine Alexandre.

Le 28 août, à Mons, notre administrateur-conseiller et Mme Jean Borgniet ont eu la joie d'assister au mariage de leur petit-fils Jean-Paul Mathelot, avec Mlle Monique Delhaye.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces jeunes couples.

## Les adieux sur le terrain du général Bergilez

Le général-major Bergilez, ancien de la 3<sup>e</sup> compagnie du 4 ChA et du Bon Moto/VII CA a terminé sa carrière militaire le 1<sup>er</sup> juillet en tant que chef de la délégation belge et chef d'état-major adjoint du QG-NORTHAG, c'est-à-dire le commandement du groupe d'Armées nord du SHAPE. A l'occasion de son départ et à l'initiative du colonel De Wulf, commandant l'ETBI, le président national a eu la faveur de participer en juin à une rencontre fort intéressante au mess des officiers de Stockem. Etaient notamment présents, outre le ministre Olivier, le général allemand von Mantuffel, ancien commandant de la 5<sup>e</sup> Armée, qui fut le fer de lance de l'offensive von Rundstedt et aurait dû prendre Bastogne, les généraux américains Bruce Clarke, défenseur de St-Vith et ensuite commandant de Corps d'Armée en Corée, puis commandant en chef des forces américaines en Europe, Desobry, qui occupa à Neville une des positions-clés de la défense de Bastogne, Kinnard, ex-adjoint de Mac Auliffe, de même que le général britannique Reynolds et le colonel allemand Jütner qui lança l'attaque sur le pont d'Yvoir le 12 mai 1940 et s'empara en 1944 de Beho et Bovigny.

Le lendemain, sur le terrain, furent revécus les principaux épisodes de la Bataille des Ardennes qui restera une des plus meurtrières et des plus significatives de la dernière guerre en date sur notre terre de... rencontres.

## Qui a perdu une décoration à Arlon?

Un bijou de Croix civique de 1<sup>re</sup> classe a été trouvé plaine des Manœuvres à Arlon, le 12 juin dernier, à l'issue de la Visite royale. S'adresser à la section d'Arlon.

## SOUTIEN DU BULLETIN

### Exercice social 1975-1976

|  |          |
|--|----------|
| Report des trois numéros précédents  | 29.540 F |
| — Section 1 Cha, Spich (FBA)   | 15.000 F |
| — 1 <sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, Spich (FBA)   | 10.000 F |
| — Anonyme  | 1.000 F  |
| — Section de Houffalize  | 1.000 F  |
| — M. Lemmens, Linkebeek  | 1.000 F  |
| — Général R. Lemoine, Bruxelles  | 1.000 F  |
| — J. Verwée, Deinze  | 1.000 F  |
| — Marc et Monique Lemmens, en souvenir de leur mariage. De tout cœur aux Chasseurs Ardennais | 1.000 F  |
| — Section d'Erezée   | 500 F    |
| — Mme F. Dausaint, Rochefort   | 500 F    |
| — L. Woot de Trixhe, Moizeret  | 500 F    |
| — Général R. Bergilez, Sougné-Remouchamps  | 200 F    |
| — Van der Eecken, Vinkt  | 200 F    |
| — A. Deton, Floreffe   | 100 F    |
| — Mme Lucie Godfrind, Gilly  | 100 F    |
| — G. Recloux, Bruxelles  | 100 F    |
| — R. Wonville, Cuesmes   | 100 F    |
| — A. André, Polleur  | 50 F     |

Total pour l'exercice social 1975-1976 : 62.890 F

Le camarade Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek, a recueilli 5 abonnements de soutien. A tous, un chaleureux merci!

## VINKT ET LA PRESSE

Les cérémonies de Vinkt ont fait l'objet de beaux comptes rendus dans la presse.

«L'Avenir du Luxembourg» avait délégué un envoyé spécial, grand ami des Chasseurs Ardennais, Joss Heintz. Outre une illustration en première page, parue dans tous les journaux de la chaîne «Vers l'Avenir», un grand article occupait les deux tiers d'une page, avec quatre grandes et magnifiques photos.

Compte rendu sur quatre colonnes, aussi dans «Het Volk». Un autre dans «Le Courrier de Gand» où l'on rappelait, pour terminer, une phrase de J.F. Hénault : «Que les uns qui ne savent pas apprendre, que les autres se souviennent».

«La Libre Belgique», enfin, s'est attachée à rapprocher la commémoration de Vinkt de la «réunion de Memorial Day» qui s'est déroulée le lendemain, à Bastogne, pour célébrer le bicentenaire de la naissance des Etats-Unis et l'inauguration, en présence du prince Albert, du «Bastogne Historical Center». Le titre était particulièrement expressif : «De Vinkt à Bastogne, quand le souvenir d'une épreuve devient trait d'union».

## A Hollange

Le 25 novembre 1939, deux Chasseurs Ardennais, originaires d'Athus, Arsène Guében et Albert Hollay, sautaient sur une mine à Hollange. La jeunesse du village a érigé une stèle à leur mémoire dès avant le 10 mai 1940. Le monument a été restauré à l'initiative de l'administration communale et une cérémonie du souvenir s'est déroulée le mardi 20 juillet, en présence notamment de notre camarade Marcel Hollay, doyen de la députation permanente et frère d'une des victimes, du lieutenant-colonel BEM Duchateau, commandant le 20A, de M. Dumont, bourgmestre d'Athus et de M. Huart, bourgmestre de Hollange. La Musique d'Athus était également présente.

Notons, à cette occasion qu'un peloton du 20A a participé à la célébration de la Fête nationale dans sa ville-marraine, Athus.

## Balle pelote à Crupet

### LE GRAND PRIX LUCIEN LECLERE

Le 15 août, s'est disputé le «10<sup>e</sup> Grand Prix Leclère» de balle pelote, dans la charmante localité de Crupet. Le président d'honneur du club est, en effet, notre ami Lucien Leclère, également vice-président d'honneur de notre section namuroise à laquelle il a offert son drapeau. La manifestation de Crupet était patronnée par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et les bénéficiaires destinés à la caisse d'entraide de la section de Namur.

Il y eut de belles joutes, un nombreux public, un soleil resplendissant, et la bière coula à flots. Une bien agréable journée à laquelle participèrent, outre le héros du jour, le président national, le colonel Moigny, le président Giloul, le secrétaire Misson et un grand nombre de Bérés verts. Un bravo à la Musique d'Assesse qui interpréta magnifiquement notre Marche. La journée s'est terminée par un dépôt de fleurs au monument aux morts.

## MSA — Au X



Notre secrétaire national, Victor Robert — 9<sup>e</sup> participation — a lancé à la MSA 1976 une nouvelle mode : le mini tee-shirt, surmonté du béret vert!

## Retour au Stalag VIII A

A l'initiative de l'amicale du Stalag VIII A, un certain nombre d'anciens prisonniers de guerre sont retournés en juillet sur les lieux de leur captivité, soit l'ex-Görlitz-Moise, aujourd'hui dénommée — car le territoire fait maintenant partie de la Pologne — Zgorzelec.

Il y avait là des anciens PG belges, français, hollandais, canadiens, yougoslaves, etc., parmi lesquels un certain nombre de Chasseurs Ardennais. Deux d'entre eux arboraient fièrement leur béret vert, à savoir notre camarade Edgard Pierlot de Lamorteau et un ancien VC cycliste d'Arlon dont le nom ne nous a pas été communiqué.

Le 22 juillet, fut inaugurée la stèle du Stalag VIII A en présence de nombreuses autorités, dont un ministre et un général polonais. L'accueil fut des plus chaleureux.

## Communications du secrétaire national adjoint

### 1. DISTRIBUTION DU BULLETIN

Beaucoup de bulletins reviennent encore à l'adresse du Président national ou à celle de l'Administrateur du Bulletin, le colonel Renson, avec diverses mentions telles que : *décédé* - adresse insuffisante - n'habite plus à l'adresse indiquée - inconnu - etc...

Afin d'assurer une bonne distribution du Bulletin, je rappelle à tous les membres de la Fraternelle qu'il suffit d'une petite carte «changement d'adresse» ou d'un petit mot au secrétaire-trésorier de sa section pour l'informer de toute modification d'adresse.

Il serait également souhaitable que chaque service d'expédition de section appose sur la bande «adressée» un cachet ainsi libellé «EN CAS DE NON DISTRIBUTION, RETOUR A - Monsieur X - plus adresse et ainsi tout le monde y gagnera : bonne distribution - gain de temps - gain d'argent - puisqu'il ne faudra plus que je m'adresse aux sections pour signaler le retour d'un bulletin non distribué.

### 2. DEMANDE DE CARTE DES ETATS DE SERVICE DE GUERRE 1940-1944

Lors de l'introduction à l'OCM d'une demande carte des états de services de guerre 1940-1944, cet office demande d'y joindre une demande de statut de reconnaissance nationale (A.R. du 28 août 1964). Cet imprimé a été envoyé aux secrétaires de sections. En cas de besoin, prière de m'envoyer une demande, je transmettrai par retour du courrier les imprimés nécessaires.

### 3. LISTE DES MEMBRES DE LA FRATERNELLE

La loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (ASBL) Art. 10 Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1921 dit : je cite... «une liste indiquant par ordre alphabétique les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association doit être déposée au Greffe du Tribunal civil du siège de l'association dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne pourra en prendre gratuitement connaissance.»

En conséquence, je rappelle à chaque secrétaire-trésorier de section régionale l'obligation de me transmettre cette liste ou modification après chaque année statutaire, c'est-à-dire après le 31 octobre pour l'année écoulée. Ce document doit me parvenir pour la fin de l'année en cours au plus tard, donc pour fin décembre prochain en ce qui concerne l'année statutaire 1975-1976.

F. GUIOT.

## Changements d'adresse

Les Belges ont la bougoutte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Neus insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse ils avertissent LEUR SECTION sans retard et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

# IMAGES DE LA VISITE ROYALE A ARLON

(Photos Gaston Triffaux, Arlon)



## ARLON

### CEUX QUI S'EN VONT

— Depuis la parution du dernier bulletin nous avons eu à déplorer le décès inopiné à Frassem de l'ami Alfred Paring.  
— A Udange, c'est le commandant e.r. Pierre-Michel Jungers, ancien du 1<sup>er</sup>, qui disparaissait.  
— Notre ami et membre du Comité, Auguste Decker d'Arlon a eu la douleur de perdre son épouse.

### BONNES NOUVELLES

— Marie-Paule Marchal, fille d'Eugène, un ancien, a épousé M. Willy Célis de Wisembach.  
— Philippe Schandeler-Brucher, fils et petit-fils de Chasseurs Ardennais est venu augmenter les effectifs.  
— Le commandant Flaba s'est vu octroyer la Croix militaire de 1<sup>re</sup> classe, cependant que l'adjudant Jean Flammang était fait Chevalier de l'Ordre de Léopold et que l'adjudant Lambert obtenait les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne.

### FINS DE CARRIERE

— Notre camarade Auguste Duparque, commissaire principal aux Délégations judiciaires a pris sa retraite.  
— L'abbé Raymond Weber, curé de St-Donat à Arlon s'est retiré dans la petite cure de Wahl (G.D. Lux.). Il nous a toujours rendu de grands services, notamment en célébrant la messe annuelle du Souvenir. Nous avons tenu à le recevoir avant son départ et il a bien voulu accepter le titre d'aumônier de la Section. Il n'est d'ailleurs pas bien loin de nous et nous aurons, espérons-le, l'occasion de le revoir souvent.

### NOUVELLES ET AVIS

— Remercions l'Association commerciale d'Arlon qui une fois encore a bien voulu cette année diffuser par ses haut-parleurs des marches militaires, donnant ainsi dans les rues principales de la Ville l'atmosphère qui convenait au départ de la Marche du Souvenir où, bien entendu nous étions présents, de même qu'à Martelange pour la cérémonie au Sanglier.  
— Notre dévoué porte-drapeau Joseph Maquet a été souffrant pendant quelques semaines mais il a heureusement retrouvé la santé et sa bonne humeur.  
— Notre camarade Pierre Raemdonck, 3, rue du Centre, 6713 Stockem est le nouveau trésorier de l'Union Nationale des Croix de Guerre.  
— Il est de première nécessité d'avertir notre secrétaire en cas de changement d'adresse. Plusieurs bulletins nous sont revenus.  
— Rappelons aussi pour la dernière fois que les camarades qui n'ont pas payé leur cotisation 1976 ne figureront pas sur les listes pour 1977.

### N'OUBLIEZ PAS LE 9 OCTOBRE

C'est ce samedi à 18 heures 30 qu'aura lieu à Saint-Donat la messe en souvenir de nos morts.

## Bastogne - Martelange - Sibret

### SOUVENONS-NOUS de :

Henrotte Joseph de Michamps et Valentin Charles de Bastogne.  
Une délégation avec drapeau a assisté à ces enterrements.  
A ces familles dans la peine, nous renouvelons nos sincères condoléances.

### MARIAGES

Anne-Marie Lefebvre, fille de Victor Lefebvre, secrétaire de la section, et Jean-Pierre Lebreux de Bruxelles;  
Jean-Marie Grandjean, fils de Albert Grandjean de Bastogne et Nicole Faucher de Bastogne.  
A tous, nos meilleurs vœux de bonheur!

### ACTIVITES

Le 2 juillet, nous avons assisté nombreux à l'arrivée au Monument Cady à Bastogne, des nombreux participants à la Marche du Souvenir, parmi lesquels figurait notre secrétaire national, M. Victor Robert.

Une gerbe de fleurs a été déposée au Monument Cady par notre président d'honneur, le général Champion, accompagné de M. Maus de Rolley, président de la section locale et de M. Jh. Ricaille, secrétaire-trésorier de la section de Houffalize, pendant que la Musique des Forces de l'Intérieur exécutait la sonnerie «Aux Champsois» de la «Brabançonne».

Un vin d'honneur a ensuite été offert à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale.

## BERTRIX

### DELEGUES DE SECTIONS

Pour tous renseignements et le paiement des cotisations, nous demandons à nos membres de contacter d'abord leurs délégués de sections qui sont pour :  
BERTRIX : le président Ed. Klels ou le secrétaire E. Colson;  
OCHAMPS : André Golinvaux;  
ORGEO-ROSSART : Marcel Lebas;  
CUGNON-AUBY : Albert Labbé;  
SAINT-MEDARD : Roger Rausch;  
PALISEUL-OPONT : Georges Thomas;  
ROCHEHAUT : Victor Matot;  
Délégué de la presse et de la Croix-Rouge : Albert Lieffrig.

### OCHAMPS

Nous avons le grand plaisir d'informer tous nos membres que notre «Marraine» Madame P. van den Copput est en bonne voie de guérison; nous lui souhaitons bonne continuation et nous espérons la revoir bientôt à nos réunions Chasseurs Ardennais.

### DECES

Nous avons le triste devoir de vous annoncer le décès de notre camarade de Bouillon, Julien Jaumain.

A la famille éprouvée, nous renouvelons nos sincères condoléances.

### La section de Bouillon reconstruite

Depuis la création de la Fraternelle, il n'y avait pas de section régionale à Bouillon. Bien sûr, nombre d'anciens de ce coin du Luxembourg faisaient partie de notre association, généralement de la section de Bertrix, laquelle avait déployé des efforts méritoires pour combler le vide existant là-bas. Nous devons ajouter la prospection méritoire de l'inégalable Donia Widart.

A l'initiative de notre camarade Roger Hardy, premier échevin de la ville de Godefroide de Bouillon et ancien secrétaire cantonal du SSChA, un comité provisoire a été constitué. Il deviendra pleinement opérationnel en 1977. Voici sa composition :

Président : Roger Hardy  
Vice-Président : André Collignon  
Secrétaire-trésorier : Paul Chaloin  
Porte-Drapeau : Louis Majot.

Des délégués locaux ont d'ores et déjà été désignés pour Bouillon, Belveaux, Corbion, Dohan, Les Hayons, Megimont-Vivy, Noirefontaine, Rochehaut, Sugny-Pussemange, Sensenruth et Ucimont-Botassart.

D'autre part, la commune de Bouillon a accordé un subside de 20.000 F pour 1976 à la nouvelle section et cette dernière est candidate à l'organisation du congrès national 1977. Un drapeau sera remis à cette occasion.

## BRABANT

### DECES

— Monsieur Marcel Van Melle, officier retraité, chef de Pon à la 9<sup>e</sup> Cie du 4 ChA en mai 40, est décédé à Bruxelles le 13 juillet. Répondant à ses dernières volontés, la section était représentée avec son drapeau à ses obsèques, en l'église St-Augustin, à Forest, le 16 juillet.  
— Nous avons appris le décès de Mme Charles Pecquet, épouse du colonel, à Forge-lez-Chimay. Notre collègue du comité René Laurant qui se trouvait occasionnellement sur place a présenté les condoléances d'usage. Nous les réitérons ici très fraternellement.

## EREZEE

### CONGRES NATIONAL

La pleine réussite des assises annuelles de la Fraternelle a suscité des échos élogieux, parus dans le dernier bulletin.

Aux remerciements formulés par notre Président national, nous tenons à ajouter l'expression de la gratitude de nos camarades de la section, à tous ceux qui ont généreusement collaboré à la bonne fin de ces manifestations.

Un grand merci aux sections amies, aux donateurs, aux porte-drapeau des diverses associations patriotiques, aux photographes, bref, à tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin. Nous avons été très sensibles également à la participation nombreuse des Congressistes et aux marques de sympathie qui nous ont été prodiguées avant et après le Congrès.

Je remercie enfin tous les copains de la section, les amis et amis dont le rôle obscur mais efficace a permis le succès que notre Congrès a connu.

### DECES

La section d'Erezée a été profondément peinée du décès de son camarade Camille Villers d'Oppagne-Wéris.

Nous réitérons nos sincères condoléances à son épouse et à sa belle petite famille.

### OBJETS PERDUS

Un porte-étendard en cuir a été trouvé dans le chapiteau. celui-ci se trouve chez moi et peut être réclamé au 086/47.70.23.

Un béret vert datant de 1940, témoin donc de la guerre, a été perdu par notre porte-drapeau J. Gillet pour lequel ce béret représente une grande valeur symbolique.

### EXCURSION

Notre section organise pour le 18 septembre une excursion à Colombey-les-deux-Eglises, où une gerbe sera déposée au monument aux morts de Colombey.

Les inscriptions sont nombreuses et les participants pleins d'enthousiasme.

### NOUVEAU MEMBRE

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre section le camarade Marc Stas, habitant Mont-(Canada) depuis vingt-six ans. Bienvenue parmi nous!

### PHOTOS

Les photos du Congrès en noir et blanc et en couleur sont visibles chez moi et peuvent être obtenues.

Il y a également une bande enregistrée de tous chants de la messe du Congrès et qui peuvent aussi éventuellement être entendus ou réenregistrés.

Je remercie ici le camarade qui a bien voulu m'en donner l'enregistrement. Je ne l'oublie pas!  
Y. Lomré.

## HOUFFALIZE

### DECES

MM. Arthur Fischer, de Our-Opont; Cyrille Christophe, de La Roche; Maurice Robert, de Gouvy; Maurice Damlot, de Lavaux-St-Anne; Jean Gater et Maurice Delacollette, tous deux de Houffalize; Florent Daco, de Merny-Carlsbourg; Louis Marchal, de Smuid; Xavier Rodrique, de Ciney; Marcel POLET, de Havelange; Henri Demarche, de Oneux-Borlon; Joseph Adam, de Bastogne; Gabriel Pivvin, de Menneciel Pierre, notre délégué de Porcheresse.

Aux familles dans la peine, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

### MARIAGES

— M. Jules Gilotay, fils de M. Gustave Gilotay, et Mlle Rita Lucas, fille de M. Désiré Lucas, tous deux de Leignon;  
— M. Philippe Van Pelt, de Rochefort, et Mlle Brigitte Savelkoel, de Brasschaet;  
— Mlle Marie-Claire Molitor, fille de M. Narcisse Molitor, de Bœur, et M. Joseph Girs, de Bourcy;  
— M. Joseph Demeur, fils de M. Joseph Demeur, notre délégué de Ciney, et Mlle A. André, de Arville;  
— Mlle Liliane Domine, fille de M. Joseph Domine, de Mont-Gauthier, et M. Francis Bouche, fils de M. Paul Bouche, de Chevetogne;  
— Mlle Alberte Charlier, fille de M. Albert Charlier, de Sart-Lierneux, et M. José Bodson, également de Sart-Lierneux;  
— M. Claude Mousset, fille de notre délégué Pierre Mousset, de Empinne, et Mlle Danielle Balland, de Sart-Bernard;  
— Mlle Claudine Marchal, fille de M. Eugène Marchal, de Rochefort, et M. André Margerat, de Wavreille;

— Mlle Anne-Marie Collin, fille de notre délégué Camille Collin, et M. Marc Georges, tous deux de Hargimont;

— Mlle Marguerite Bovy, fille de M. Albert Bovy, de Heure, et M. Armand Collard, de Buissonville;

— M. Jacques Nizet, fille de M. Fernand Nizet, de Cherain, et Mlle Marie-Claire Marquette, de Regné-Bihain;

— Mlle Jacqueline Mathieu, fille de M. Maurice Mathieu, et M. Abel Michaux, tous deux de Rienne.

Aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

## HUY

### SOIREE DE SEPTEMBRE

Après deux longs mois de léthargie, nous avons repris nos activités et quoi de mieux qu'un bon repas pour avoir... du cœur au ventre.

Les «braves gens d'Ahin», les «difficiles à avoir d'Antheit», les «éloignés de Flémalle», Jenny et Clément avaient le large sourire des gens heureux.

A notre souper, comme à toutes nos manifestations, à Namur, à Erezée ou à Vinkt, «elle est toudi padri» et ce soir elle est notre invitée d'honneur car elle est aussi notre plus ancien membre protecteur.

Pour tant de fidélité, Madame Jamar, le plus beau de chez nous vous remet le plus beau des fanions de la plus belle fraternelle.

L'émotion plana quelques instants mais sous un tonnerre d'applaudissements que chacun la congratula.

A une heure honnête, nous nous sommes quittés et déjà donné rendez-vous pour notre grand souper du 16 octobre prochain.

### C'ETAIT NOTRE AMI...

et nous lui avons rendu un dernier hommage en présence de notre drapeau : Emile Carlier, né à Huy le 26-10-1907 - décédé le 26-08-1976, avenue des Fossés, 15 à Huy.

A Madame Emile Carlier et à sa famille nous renouvelons nos condoléances émues.

Le capitaine de rés. Chasseurs Ardennais Jean Haubourdin nous informe du décès en date du 30-08-1976 de son père, le lieutenant-colone honoraire Haubourdin.

Nous prenons part à sa douleur et présentons à notre ami Jean et à sa famille nos sincères condoléances.

## LIEGE-VERVIERS

### JUBILE SACERDOTAL

Notre membre de toujours, Monsieur l'abbé Lambert, curé de Coo et ancien aumônier du 3<sup>e</sup> ChA, présent aux combats de Vinkt en 1940, a été fêté par ses paroissiens et de nombreux estivants pour ses cinquante années de prêtrise et ses 25 années comme curé à Coo.

Nous lui avons présenté nos plus cordiales et fraternelles félicitations à cette occasion, et, par la voie du bulletin, nous les lui renouvelons de tout cœur.

### NOTES D'OR

Le major de réserve et Mme Nicolas Servais ont fêté leur 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

En 1939-40, le lieutenant Servais commandait la Cie EM du 3<sup>e</sup> ChA.

Il est vraiment dommage que nous ayons été prévenus après cette fête car nous nous serions fait un plaisir de congratuler, de vive voix, nos jubilaires.

C'est quand même de tout cœur que nous leur adressons nos plus vives et fraternelles félicitations.

### DECES

Nous avons encore le douloureux devoir de vous annoncer le décès de nos membres :

— Docteur Yvon Colmant, ancien du 20<sup>e</sup> ligne 1914-1918;  
— Fernand Doucet, ancien CHA 1940 à l'âge de 62 ans;  
— Du beau-père de notre membre François Beaudon.

Nous renouvelons aux familles nos plus fraternelles condoléances et sommes de cœur avec elles dans ces pénibles circonstances.

## Neufchâteau-Libramont

### NAISSANCE

Le camarade René Oimechette nous a fait part de la naissance de sa petite-fille, au foyer Danloy-Oimechette de Beez. Longue vie à Valérie!

### MARIAGES

Marie-Rose François de Libramont, fille de Jean, a épousé François Collignon de Séviscourt. Marie-Françoise Labiouse de Recogne, fille de Mme Labiouse, a épousé José Cornet de Libramont.

Marie-Claire Dulieu de Neuvillers, fille de Louis, a épousé Vivian Guilot de Recogne.

Vœux de bonheur à tous!

### DECES

Vital Flock de Cousteumont (Assenois) est décédé tragiquement, en plein travail. Une délégation a assisté à ses funérailles.

Raymond Rigaux a perdu sa mère qui était aussi la belle-maman de Jean Gobert.

Toute notre sympathie aux familles éprouvées!

### PROMOTION

Clément Robert de Neufchâteau (3 ChA en 1940) a été promu Capitaine de la Résistance. Il demande que cet honneur soit partagé par les Chasseurs Ardennais. Merci et chaleureuses félicitations!

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Notre estimé président Joseph Mouzon s'est retiré sur des positions qu'il prépare depuis longtemps... Il réside actuellement au n° 50, rue de l'Eglise à Les Fossés, 6736 Assenois (tél. 063/43.31.34).

## SAINTE-HUBERT

La section de Sainte-Hubert qui, depuis de nombreuses années, n'avait plus aucune activité vient de prendre un nouveau départ. Une équipe de bérets verts de 1940 s'est jurée d'y refaire une des belles sections de notre Fraternelle.

Déjà, de plus ou moins 50, la section est passée à plus ou moins 140 membres et nous n'en resterons pas là; cette année verra certainement le regroupement de tous les anciens «Bérets verts» de la région (Arville, Awene, Hatrival, Mirwart, Moiry, Vesqueville, etc...). Des délégués locaux nous ont déjà offert spontanément leur collaboration; nous demandons encore le concours de tous nos membres pour nous aider. Qu'il nous soit permis de remercier ici notre camarade Donia Widart pour l'aide apportée dans nos opérations de recrutement.

(suite page suivante)

## MARIAGE

- M. Jean Schiltz, fils de notre secrétaire-trésorier Lucien Schiltz et Mlle Marie-Christine Alexandre;
- Mlle Marie-Thérèse Colaux, fille de notre ami Joseph Colaux et M. André Meunier de Bruxelles;
- Mlle Marguerite André, fille de notre regretté camarade Jean André et M. Jean-Pierre Van Galder de Rixensart.

Meilleurs vœux de bonheur.

## NAISSANCE

- Notre camarade Justin Bolle est grand-père, pour la première fois, d'une petite Anne-Sophie.

Félicitations cordiales aux parents, grands-parents et vœux de bonheur à la petite.

## ACTIVITES

La section était représentée à toutes les manifestations et cérémonies organisées au sein de la Fraternelle.

25 mars : Funérailles de notre regretté 1<sup>er</sup> vice-président national Robert Lepege.

25 avril : Congrès national à Erezée.

29 avril : Fastes du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais à Vielsalm.

14 mai : Fastes du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais et remise de commandement à Spich.

30 mai : Vinkt - Cérémonies du 30<sup>e</sup> anniversaire; nous étions 31 à avoir répondu à l'appel du président national.

12 juin : Arlon - Cérémonies d'hommage au Roi Baudouin, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son règne.

4 juillet : Arrivée de la Marche du Souvenir et de l'Amitié.

21 juillet : Messe à la Basilique de Saint-Hubert à l'occasion de la Fête nationale.

Nous demandons avec insistance à nos membres de nous faire part de tous les événements (mariage, naissance, promotions, décès, etc...) qui pourraient survenir dans leur famille.

Meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement au camarade Albert Gofflot, vice-président de la Section.

## PROMOTIONS A L'ARMÉE

### ... Le colonel BEM Detrembleur

Parmi les promotions à l'armée, intervenues à la date du 26 juin dernier, nous avons relevé avec un particulier plaisir celle au grade de colonel du lieutenant-colonel BEM P. Detrembleur, ancien commandant du 3 ChA et qui, auparavant, appartient longtemps au 1 ChA.

### ... Le lieutenant-colonel Belche

Idem pour le major P. Belche, commandant en second de l'EI et commandant du 2 ChA, promu lieutenant-colonel.

### ... Le major BEM Cauffmann

Le capitaine-commandant BEM J. Cauffmann, officier d'ordonnance du roi et ancien des 1 et 3 ChA, a été promu major.

### ... Le général-major De Wilder

Enfin — ce n'est pas un Chasseur Ardennais, mais nous l'avons vu à plusieurs reprises parmi nous — nous nous réjouissons de la nomination au grade de général-major du colonel BEM E. De Wilder, inspecteur de la Force terrestre.

A tous, nos cordiales félicitations.

## A quoi sert l'armée ?

Sous le titre général "A quoi sert l'armée dans la société?", le "Journal de Genève" a publié une série de cinq articles dont les intitulés sont, à eux seuls, très expressifs et résument bien l'ensemble de l'étude sur laquelle nous aurions voulu nous arrêter plus longuement :

- L'armée détient dans l'Etat la violence suprême, extrême;
- Supprimer l'armée ne supprimerait pas la guerre;
- Pour maintenir la paix, il faut les moyens de faire la guerre;
- La volonté de vivre en paix ne peut préserver l'existence d'un Etat;
- Le besoin de sécurité subsiste toujours.

A regret, nous devons nous borner, faute de place, à citer quelques extraits desdits articles, sans les commenter. Précisons toutefois que l'auteur est M. Julien Freund, professeur à l'université de Strasbourg, et qui a pris pour thème général "La finalité de l'armée".

... La question à résoudre est celle-ci : le phénomène militaire est-il interne à la société, c'est-à-dire fait-il partie intégrante de sa constitution, ou bien est-il extérieur, de sorte que la société pourrait en faire l'économie ?...

... Comme le remarquait Proudhon, si l'on fait abstraction de la guerre civile, il n'y a jamais que deux sortes de guerre : la conquête et l'indépendance...

L'objection la plus courante en faveur de la suppression de l'armée est qu'elle supprimerait la violence. C'est un spécialiste de la "Peace Research" qui a écrit : "qu'il faut éliminer toutes les institutions de guerre afin de pouvoir vivre en paix, saper les habitudes d'obéissance, de loyauté et de confiance qu'elles engendrent, car les militaires ne sont que des "parasites" de la société, l'élite militaire constituant même une sorte de "syndicat de criminels."

"L'illusion de cet universitaire est de croire qu'il y a des guerres parce qu'il existe des armées, alors qu'il n'y a de militaires que parce que les hommes font la guerre. En effet, à défaut d'organisation militaire, ce sont les civils qui prennent les armes pour faire valoir leurs droits. Le phénomène du partisan en est une illustration. L'erreur consiste à croire que la violence aurait sa source dans l'institution militaire : elle est au contraire au cœur du politique. Ce n'est donc pas l'instrument militaire qu'il faudrait anéantir pour supprimer la violence, mais l'activité politique même..."

... L'assimilation de la défense d'un ordre établi, à une opinion de droite relève-t-elle de l'irréflexion, car tout parti de gauche au pouvoir institue lui aussi un ordre et essaie de le préserver, sous peine de sombrer assez rapidement. De toute façon, on pourrait citer au moins autant d'exemples de militaires qui ont servi des régimes de gauche, y compris révolutionnaires, que des régimes de droite...

... En assurant la sécurité, suivant sa finalité propre, l'armée est un des facteurs de cohésion sociale. Elle ne joue donc pas seulement un rôle en temps de guerre, mais aussi en temps de paix...

... Il n'y a pas seulement corrélation entre le politique et le militaire, mais aussi interdépendance et même congruité. Le refus de l'armée ne signifie pas seulement qu'on renonce à la sécurité indispensable à une vie collective, mais

aussi le déclin de la volonté de résister et de se défendre dans d'autres domaines et, finalement, la renonciation à demeurer la société qu'on forme, avec son originalité. Le refus de l'armée ne signifie donc pas seulement qu'une société mette en jeu son ordre ou sa cohésion, mais son existence même et ses manières propres de vivre et d'entretenir ses relations avec les autres...

Que nous le voulions ou non, depuis qu'il y a une histoire, la paix succède à une guerre et la guerre à une paix. Il faut entendre par là que toutes deux ressortissent à l'activité politique, c'est-à-dire qu'elles dépendent ou de la rupture ou de la reconnaissance d'un état de forces entre les Etats ou les groupements politiques. C'est ce que J.-J. Rousseau a reconnu très clairement quand, dans le "Contrat social", il remarquait que la guerre ne constitue pas "une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat", c'est-à-dire que l'on est soldat parce qu'on est citoyen. Certes, il existe une autre façon de concevoir la paix, celle de l'Evangile, qui est une relation de prochain à prochain. Elle n'est pas politique.

## OPERATIONS AEROPORTEES DU 10 MAI 1940 : HEDDERICH ET NIWI

Le lieutenant-colonel André Bikar, attaché au Centre de Documentation historique des Forces armées, est déjà l'auteur de nombreux travaux, parmi lesquels les cartes journalières de la campagne de mai 1940 et la liste des morts par régiments. Il s'est livré à une étude exhaustive de deux opérations aériennes allemandes du 10 mai 1940, ayant pour nom-code HEDDERICH et NIWI. Ces études ont paru dans la "Revue belge d'Histoire militaire" de mars et décembre 1974, et de mars et juin 1975.

HEDDERICH, nom du lieutenant chef de l'opération, eut lieu dans le sud du Grand-Duché de Luxembourg. Quant à NIWI, elle tire son nom de ceux de deux des villages ardennais visés : Nives et Witry. Elle se déroula sur les arrières de la 1<sup>re</sup> ligne de la 1 D ChA, surtout du 1 ChA et les franges du secteur du 2 ChA. Nous avons déjà publié à plusieurs reprises dans ce bulletin sur l'opération NIWI.

A noter encore, du même auteur, dans la même publication, mais de décembre 1975, une étude détaillée sur « Les abris des Ardennes ». Vous savez ceux qu'on appelle couramment « Les ch... à Devèze »...

Nous souhaiterions beaucoup pouvoir reproduire ces études, mais cela prendrait des numéros spéciaux. Nous espérons trouver le temps de procéder à une synthèse et de l'accompagner d'extraits significatifs.

## Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1975 ? Si non, fait-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

- Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.
- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter lièremment ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

## LE TRENTIEME RETOUR DES CHASSEURS ARDENNAIS A VINKT

Le 30 mai dernier, c'était le trentième pèlerinage des Chasseurs Ardennais à Vinkt : il devait revêtir un éclat particulier.

Dès avant 10 h 30, des autocars et des voitures déversaient des centaines de participants au bétet vert sur la place de l'Eglise. Outre un détachement du 1 ChA, il y avait là notre président d'honneur le général Champion, ainsi que les lieutenants-colonels Lefebvre, Belche, Bertrand, Taymans et Duchateau, commandant respectivement les 1 ChA, 2 ChA, 3 ChA, 4 ChA et le 20A. Le lieutenant-colonel Sacré, empêché, était représenté par le commandant Stekke. Il y avait encore le major Kileste, ancien commandant en second du 1 ChA, et tous les dirigeants de la Fraternelle. Le lieutenant-colonel BEM abotier serait des nôtres à la cérémonie de l'après-midi.

### « ARDENSE JAGERSSTRAAT » (1)

Un cortège se forma conduit par la musique locale, les pelotons d'anciens Bérêts s'étant sous les ordres du colonel Moyny. On fit halte au milieu du « Heerdweg », au cœur même des lieux où se livrèrent les plus âpres combats. Les pelotons s'arrêtèrent face à une plaque de rue toute neuve : « Ardense Jagersstraat ». C'est l'ancienne « Molenstraatje (1) », plus particulièrement connue des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Cies du 3 ChA et du T13 du lieutenant Vereecke.



Le bourgmestre Josef Van Nevel

Après une brève allocution du bourgmestre, le président national remercia, en néerlandais et en français, les autorités de Vinkt :

Je remercie de tout cœur, le Collège des Bourgmestres et Echevins, et les Conseillers communaux, d'avoir eu la délicate attention de dédier une rue aux Chasseurs Ardennais, au moment même où Vinkt va perdre son identité en tant que commune, et à l'occasion de notre trentième pèlerinage. Je leur sais particulièrement gré du



Le discours du président national à l'inauguration de la rue des Chasseurs Ardennais

choix qu'ils ont fait, c'est-à-dire d'une rue sise au cœur même des furieux combats qui se sont déroulés les 25, 26 et 27 mai 1940. C'est ici que le Commandant Dhuren établit son poste de commandement, qu'il n'occupa guère d'ailleurs, car il était de ceux qui estimaient que la place d'un chef n'est pas au second échelon, mais en première ligne. C'est ici encore que les 26 et 27 mai se battit avec énergie la 7<sup>e</sup> Cie du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais; qu'au carrefour, montait une garde implacable les T13 de la 1<sup>re</sup> Cie; qu'un peu plus loin, au couvent et dans ses environs, subissait des assauts répétés la 8<sup>e</sup> Cie; et que plus au nord, se trouvaient le peloton de Saint-Hubert et la 1<sup>re</sup> Cie du 1 ChA. La manière dont ils ont, tous, résisté jusqu'au bout les a fait entrer dans l'Histoire.

Il poursuivit par un court aperçu historique, donné sur le terrain même. Auparavant, il insista sur le rôle décisif des deux Divisions de Chasseurs Ardennais dans la bataille de Vinkt, et sur le fait que cette bataille, comme celle de Deinze et de Gottem, est une et que c'est la solidarité de toutes les unités de Chasseurs Ardennais qui a fait en sorte que la bataille de la Lys ne se soit terminée le 24 ou le 25 mai, et que dès cette date, la route vers Tiel — c'est-à-dire Dunkerque — ne soit pas largement ouverte aux forces de la Wehrmacht.

(1) La plaque de rue apposée à Vinkt et que nous reproduisons en première page signifie littéralement « rue du Chasseur Ardennais ». Pour « rue des Chasseurs Ardennais », il faut intercaler une s supplémentaire : Jagersstraat.

Les photos sont de Marcel Leuris, Joss Heintz et E. Lambot.

Il souligna encore les lourdes pertes infligées aux troupes allemandes, citant notamment quelques chiffres.

A l'issue de cette allocution, la musique de Vinkt joua la Brabançonne, suivie de la sonnerie « Aux Champs » par notre trompette-solo Viviane Wagner. Après quoi, le président national coupa le ruban symbolique, et les Anciens défilèrent d'un pas alerte devant les autorités, dans la nouvelle rue qui leur est dédiée.

Ce fut ensuite le déjeuner, avec quelque cinq cents participants à Vinkt et à Deinze, sans compter d'autres, fort nombreux, qui se débrouillèrent pour se sustenter par leurs propres moyens.

### LA CEREMONIE COMMEMORATIVE

L'après-midi commença par l'évènement officiel religieux, organisé à l'initiative de l'Association des victimes civiles. Puis, ce fut le cortège, suivi de la cérémonie traditionnelle devant le mémorial : prière; récitation et chants par les enfants de Vinkt; appel des morts militaires et civils; discours du bourgmestre; dépôt des fleurs au monument; discours du président national; et enfin, hommage aux morts de la commune de 1914-1918.

Cette touchante cérémonie fut suivie d'un concert donné par la musique de Deinze, comprenant deux charmants groupes de majorettes. Voici quelques extraits du discours prononcé par le président national :

Qui eût pensé, quand le 29 juin 1947, quelques anciens Chasseurs Ardennais de la section du Brabant sont venus se recueillir à Vinkt, que trente ans plus tard, après avoir été, chaque année, fidèles à ce pèlerinage, nous nous retrouverions, aujourd'hui, plus de cinq cents pour commémorer

pieusement le souvenir de nos morts communs ? Les pionniers de 1947, dont certains sont revenus chaque année, ont renouvelé leur geste, en nombre plus élevé, le 5 septembre 1948, et déjà, s'étaient joints à eux quelques représentants des sections du Luxembourg; ils se rendirent aussi le même jour, et pour la première fois à Gottem...

... C'est à partir de 1949, au mois de juillet, que les manifestations furent organisées conjointement avec la commune de Vinkt. On vit, cette année-là, la participation du bataillon de Chasseurs Ardennais — le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais — qui avait été reconstitué quelques années auparavant.

Nous eûmes, ensuite, de grandes journées : le 10 juin 1951, la remise de la Croix de Guerre avec palme à la commune de Vinkt, par le ministre de la Défense nationale; le 28 mai 1967, quand le bourgmestre Vercaemer et le président de la Fraternelle effectuèrent la pose de la première pierre de ce monument, soulignant que sa réalisation était une action commune; et enfin, le 26 mai 1968, avec l'inauguration dudit monument où Vinkt connut la plus grande cérémonie jamais organisée sur son territoire. Aujourd'hui, c'est encore une grande journée avec l'inauguration de l'« Ardense Jagersstraat » et le trentième anniversaire de nos pèlerinages.

Lors de ces trente pèlerinages, nous avons toujours retrouvé le même accueil chaleureux, patriotique, fondé sur l'esprit d'amitié et d'unité nationale; nous avons retrouvé la même ferveur dans le souvenir de nos morts...

... Nous ne venons pas ici pour célébrer la guerre, mais pour rendre hommage à ceux qui sont morts à cause d'elle, et rappeler ses méfaits. Ce n'est pas le moindre mérite de la population de Vinkt que de souligner que toujours, même en juin/juillet 1940, malgré les sollicitations et pressions dont elle fut l'objet, elle n'a jamais cessé d'affirmer la vaillance des Chasseurs Ardennais, et qu'elle ne s'est jamais laissé entraîner à leur imputer la moindre responsabilité morale dans les tragiques événements qui sont survenus durant la bataille et après celle-ci.

Les Chasseurs Ardennais se sont battus, ici et ailleurs, avec courage, mais aussi avec honneur, respectant strictement les lois d'une guerre imposée deux fois à la Belgique, en vingt-cinq ans, par le même envahisseur, lequel eut, chaque fois aussi, recours à des procédés barbares, faisant payer à des innocents les échecs de ses troupes. Et si nous nous inclinons avec respect plus particulièrement devant la mémoire des martyrs de Vinkt, nous le faisons aussi pour tous les autres du front des Chasseurs Ardennais: ceux de Meigem, Deinze, Olsene, etc...

Et si le dernier officier supérieur ayant effectué, dans l'après-midi du 27 mai, son repli de Vinkt, sur ordre, a pu écrire dans son carnet de campagne: « Nous avons quitté Vinkt la tête haute et la conscience en paix », je puis proclamer aujourd'hui avec la même sérénité d'âme que nous revenons ici avec fierté et compassion, et que nous venons y redire le même attachement



Un symbole : le porte-drapeau fédéral Louis Reumont est encadré, à sa droite de l'adjudant Flaman, ancien de Chabrehez et à sa gauche de l'adjudant Wohner, ancien de Bodange.



Les drapeaux des sections



Les anciens défilant dans "leur" rue



Vue partielle des anciens, devant le monument de Vinkt

... ni au sol de la Patrie, qu'elle soit flamande ou wallonne...

A titre d'exemple, le président reprend un extrait du journal de campagne d'un officier allemand de la 225<sup>e</sup> Division, combattant à Vinkt le 27 mai, et qui situe l'action dans l'après-midi de cette journée, au moment où les Chasseurs Ardennais se repliaient, par ordre, parce que le front était percé ailleurs que chez eux : « Nous apercevons un peloton cycliste ennemi qui se replie en ordre. Nous ouvrons le feu, ce qui a pour résultat de le faire se déployer et attaquer à nouveau. Nous sommes obligés de nous replier ». Ainsi donc, quand ils devaient occuper une autre position vers l'arrière, les Chasseurs Ardennais demeurent maîtres du jeu...

Et de conclure :

Chasseur Ardennais, souviens-toi de tous tes camarades tombés ici et ailleurs : ils t'incitent au respect, au souvenir pieux, à l'unité, à la compassion, à l'union entre vous ceux que certains s'acharnent, trop souvent, à diviser. Recueille-toi aussi dans le souvenir des malheureux civils ayant trouvé la mort lors de ces combats.

Ces sacrifices de nos soldats d'Ardenne, le martyre de tant de victimes innocentes, doit nous inciter à plus de solidarité, à plus d'amour entre les hommes d'un même pays qui passent trop de temps à s'entre-déchirer, quand ils devraient œuvrer la main dans la main pour garder un pays uni dans ses diversités, et lui ramener la prospérité.

Au cours de la réception à la maison communale, le bourgmestre prononça quelques mots, puis Mlle De Roo, premier échevin, s'adressa en français aux Chasseurs Ardennais. Voici deux passages de cette charmante allocution :

... Une fois de plus, les Chasseurs Ardennais font partie de notre village et nous vous accueillons en frères et sœurs.

Car c'est bien dans des moments difficiles que la réunion entre notre population et les Chasseurs Ardennais s'est forgée, il y a déjà trente-six ans.

Tant d'années ne nous ont pas fait oublier que de vaillants soldats sont tombés sur notre sol et qu'en même temps, la barbarie prussienne y joint des victimes civiles, assassinées cruellement par un ennemi qui ne tolérât pas qu'ici, près de la Iys, des soldats belges défendent avec acharnement leur patrie...

... Notre commune, comme tant d'autres, est appelée à fusionner avec d'autres communes; nous gardons cependant intégralement le privilège d'une fraternisation sans nuage entre notre population et les Chasseurs Ardennais.

Tout comme Oradour en France, Vinkt gardera et honorera le souvenir de ses héros tombés sur le Champ d'honneur. Nous garderons ensemble une ferveur pieuse et patriotique comme on n'en voit plus guère dans nos pays occidentaux.

Nous admirons la ténacité des Chasseurs Ardennais, tant sur le Champ de bataille que dans le désir de garder la fierté d'appartenir ou d'avoir appartenu à ce Corps d'élite.



A propos du fait évoqué dans notre discours de Vinkt, et qui est rapporté par un officier allemand — incident selon lequel le 27 mai 1940, à l'ouest de Vinkt, une unité de Chasseurs Ardennais en repli, sur qui était dirigé le tir d'armes allemandes, s'arrêta immédiatement, les Ardennais sautant en bas de leurs vélos et ouvrant un feu tellement nourri que les attaquants allemands durent se replier — notre ami le commandant e.r. Maurice Huppert, qui faisait fonction d'adjudant instructeur à la 9<sup>e</sup> Cie du 1<sup>er</sup> ChA, nous signale :

« Il s'agit certainement de la 9<sup>e</sup> Cie du 1<sup>er</sup> régiment des Chasseurs Ardennais. Cette unité, dernière à quitter Vinkt, n'avait pas reçu l'ordre de repli, était attaquée par derrière et sur le point d'être encerclée.

Quand le capitaine Hallet donna l'ordre de repli, j'ai pris la tête de ce mouvement, avec le peloton hors rang et le groupe de combat qui avait participé à la contre-attaque et à la réoccupation du PC de la Cie. Ce repli fut exécuté à vélo et à pied par la méthode « feux et mouvements », suivant les sentiers et chemins de campagne. Arrivé à hauteur de la route Vinkt-Aarsele, j'arrêtai cette progression et installai les rescapés de la Cie, au fur et à mesure de leur venue, à l'abri d'un petit talus, avec mission d'exécuter des tirs nourris et précis sur les Allemands arrivés à la lisière ouest de Vinkt, et d'empêcher ainsi leur progression. Bientôt nous sommes une bonne centaine, quand arrive le capitaine Hallet : il me dit d'occuper la grosse ferme, à 300 m plus loin. Par la suite, quelques combattants de Vinkt ont encore rejoint, y compris les lieutenants Leroy et Pierret. Les lieutenants Fairon et Neu, le sergent Genis, blessé ainsi que les soldats Sirix, Differdange et Gérard, et environ soixante hommes, ont été faits prisonniers. Au cours du repli, le sergent Noël, le caporal Cousin, les brancardiers Guillaume et Gouverneur, et le soldat Belche, ont été mortellement blessés. »

Le président national répondit en disant notamment :

... Je me permets de formuler un souhait : c'est que les initiatives voulues soient prises pour que dans l'avenir, ces commémorations en commun se poursuivent, et que nous n'en arrivions pas à des manifestations parallèles. C'est essentiel pour garder le culte du souvenir. C'est essentiel pour notre unité nationale déjà si douloureusement affectée par les extrémistes de tous bords, par le manque de compréhension et par le fanatisme que l'on retrouve de part et d'autre de ce qu'on a malencontreusement appelé, à mon sens, « la frontière linguistique » : il eût fallu se limiter à une ligne de démarcation entre deux communautés culturelles et linguistiques, avec une large bande de rencontre, de manière à faire progresser le bilinguisme et à l'étendre progressivement, sans heurts et sans précipitation, à l'ensemble du pays...

Il remit ensuite la plaquette d'honneur de la Fraternelle et un fanion au bourgmestre Van Nevel, des fleurs et un fanion à Mlle De Roo, et un fanion au second échevin M. Verhey.

# LA BATAILLE POUR VINKT

par le commandant e.r. Georges HAUTECLER

## Défense de Vinkt le 25 mai 1940 par le bataillon Philippart

### (IIIe Bon du 1er régiment de Chasseurs Ardennais)

III

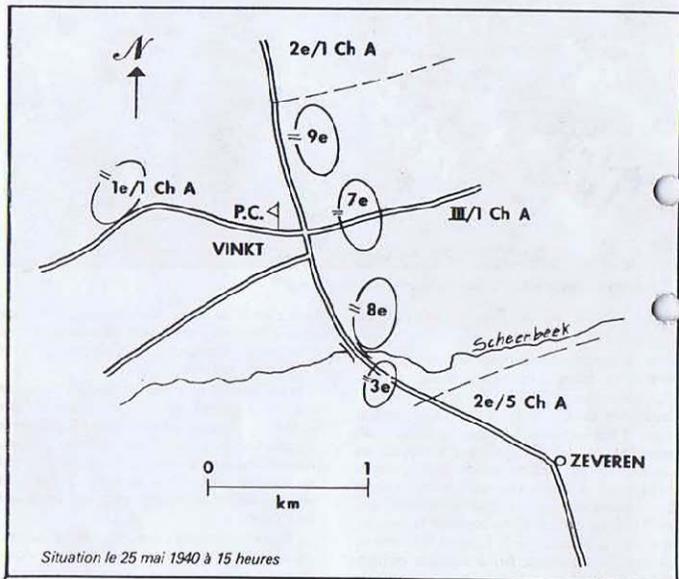
(continuation des numéros précédents)

Entre 14 et 15 heures arrivent de la direction de Kruisweg le camion belge transportant des soldats allemands et les prisonniers belges de l'équipe du sergent Put, ainsi qu'un second camion également rempli de soldats allemands. A hauteur de la ferme Vermeulen, le premier camion est mis hors d'usage par un obus de rupture de 47 mm belge. Les soldats allemands, ayant aperçu des soldats belges autour de la ferme, sautent bas des camions et furieux d'être bloqués, rassemblent en vociférant le personnel du poste de secours. D'après Simons Hendrick, ils sont extraits sans douceur de leurs abris et dirigés vers la route. Arrivés sur la route, il voit un camion démolé et des cadavres de soldats allemands. Selon Devel (1) :

« A ce moment, les Chasseurs ardennais commencent à tirer sur les Allemands et par conséquent aussi sur nous. Tout le monde s'étend naturellement par terre, mais, au bout de quelques instants, les Allemands sous la menace du revolver, nous obligent à nous lever, à lever les bras et à marcher par la route vers les Chasseurs ardennais, nous prenant ainsi comme bœufier. »

En effet, les soldats allemands sont déchainés. Sous la menace de leurs armes, ils obligent les prisonniers belges (équipe du sergent Put et brancardiers) à marcher vers Vinkt les bras levés, en criant : « Niet schieten! Ne pas tirer! ». Le lieutenant-médecin Devel s'insurge violemment et invoque la Convention de Genève, d'autant plus qu'il s'agit en grande partie d'infirmités portant au bras droit le brassard à croix rouge réglementaire. Rien n'y fait et il doit lui-même marcher vers Vinkt avec le fusil d'un soldat allemand dans le dos. L'artillerie belge commence à tirer sur la route vers Kruisweg et, selon Devel, un des premiers obus éclate en plein milieu d'un groupe compact d'Allemands arrivant à vélo. Bilan : cinq à six tués, 12 blessés graves et 20 blessés légers. Devel a déjà progressé d'une vingtaine de pas lorsqu'un gradé allemand, ayant compris que Devel est médecin, le rappelle pour soigner les blessés. Devel en profite pour désigner deux à trois brancardiers qui rejoignent avec lui la ferme Vermeulen. Le restant du groupe des prisonniers de guerre (trente à quarante d'après Debontridder) continue à progresser vers Vinkt, servant de boucliers aux soldats allemands qui se cachent derrière eux. Les Chasseurs ardennais ne tirent plus : cette méthode barbare de faire la guerre va-t-elle réussir? Ils arrivent à hauteur de la ferme Vervaecke lorsque, subitement un obus explosif éclate au milieu du groupe tandis que toutes les armes de la ligne belge se déchainent. C'est une scène indescriptible : des casques volent en l'air, des blessés hurlent, ceux qui sont indemnes ou seulement légèrement blessés, refluent en panique vers la ferme Vermeulen. Puis subitement les armes se taisent et règne un étrange silence.

(1) Lettre du docteur Devel en date du 2 septembre 1945 au colonel Warmoes, commandant du 15<sup>e</sup> de Ligne.



Dix prisonniers de guerre belges gisent sur la chaussée ainsi que quelques Allemands. Perdant leur vie dans cette tragédie six soldats de la compagnie de canons de 47 mm : Jean Mathijs, René Pierards, Jean Steegmans, Wilhelm Vandenboer, Sylvain Velaers, Pieter Verheyen, et quatre militaires du poste de secours du 15<sup>e</sup> de Ligne : Alfred Duchâteau, adjudant-pharmacieur Joseph Claessens, sergent comptable Arthur Moreau, brancardier-prêtre et Lucien Thiabaut, brancardier.

Rescapé du massacre, le soldat-brancardier Hendrick Simons est indemne. Il reste sans bouger ainsi que d'autres rescapés jusqu'à environ 19 heures (17 heures d'après Van Duren) tandis que les balles sifflent au-dessus d'eux. Profitant d'une accalmie dans le combat, Simons, Van Duren, caporal-brancardier, Fischer, brancardier et un soldat du 11<sup>e</sup> de Ligne se fauillent dans un champ de blé et rampent vers le village, bien décidés à ne pas retomber aux mains des Allemands, malgré les dangers d'une traversée des lignes en plein combat. Ils arrivent à portée de voix des Chasseurs ardennais, se font reconnaître et sont admis à franchir la ligne belge. Ils sont conduits auprès du lieutenant Buron qui les interroge. Les quatre rescapés pénètrent alors dans une maison pour pouvoir enfin boire un verre d'eau, tandis qu'au dehors des obus allemands commencent à tomber.

Six soldats belges de la compagnie de canons de 47 mm de la 4<sup>e</sup> Division : Danis Antoon, Marcel Debontridder, Henri Put (sergent), Marcel Smets, Albert Raskin (blessé à la cuisse) et Vereycken parviennent également à rejoindre les lignes des Chasseurs ardennais.

Le brancardier Meyskens, blessé jusqu'à la ferme Vermeulen où il est soigné par le lieutenant-médecin Devel. Cette ferme et la ferme voisine se remplissent de blessés et de moribonds. Les Allemands n'ayant pas de médecin sur place, utilisent le lieutenant Devel et le matériel du poste de secours belge. Ils amènent même un médecin belge en renfort, le commandant-médecin Smets, du 11<sup>e</sup> de Ligne, fait également prisonnier. Ce poste de secours fonctionne jusqu'au dimanche 26 mai au soir, soit jusqu'à la relève du 192<sup>e</sup> régiment allemand par le 37<sup>e</sup>.

#### A LA 7<sup>e</sup> Cie /1 Ch A

Voyons à présent ce qui s'est passé du côté des Chasseurs ardennais. Vers 14 heures, peu après que le sergent Locomte ait immobilisé d'un obus un premier camion rempli d'Allemands et qu'un ou deux autres camions se soient mis à l'abri à l'est de la ferme Vermeulen, le commandant Dhuren voit se former tout un groupe compact d'hommes sur le Heerdweg. Comme, au moyen de ses jumelles, il distingue clairement qu'il s'agit surtout de soldats belges

prisonniers, il ordonne de cesser le feu. Mais voici, à horreur! que tout ce groupe se dirige vers le village : les prisonniers de guerre belges les bras en l'air et l'un d'eux agitant un drapeau blanc, les soldats allemands derrière eux à l'abri de ce bouclier vivant.

Le sergent Marquis, voyant s'avancer le groupe donne l'ordre à ses hommes de ne pas tirer pour épargner les soldats belges.

Le commandant Dhuren se trouve à côté d'Augustin Lescrenier, tireur à un fusil-mitrailleur. Il lui ordonne d'ouvrir le feu. Lescrenier rétorque qu'il s'agit de prisonniers belges. Dhuren répond : « Vous ne savez pas s'il s'agit de Belges ou d'Allemands en uniformes belges, vous devez tirer! » Mais Lescrenier, imité par le tireur au fusil-mitrailleur voisin, ne peut se résoudre à tirer sur des Belges. Le commandant Dhuren rejoint en courant son poste de commandement et se place auprès du T13 et de la mitrailleuse battant la route. Durant ce temps, le groupe de Belges poussé par les soldats allemands arrive presque à hauteur de la ferme Vervaecke et l'on entend distinctement crier : « Niet schieten! Ne tirez pas! ». Personne n'a encore tiré. C'est le moment fatidique où l'une des deux lignes va tirer. Si les Allemands continuent à avancer, la ligne des Chasseurs ardennais va être enfoncée. Le commandant Dhuren connaît les secondes les plus tragiques de sa carrière d'officier. Sur lui, repose la responsabilité du combat. Il sent que sa compagnie est sur le point de plier. Des hommes regardent vers lui, d'autres se préparent manifestement à l'abandon de leurs positions. Sa responsabilité est terrible : si sa compagnie cède, c'est la route de Tielt ouverte, une brèche béante dans le front belge; s'il tire, ce sont des compatriotes qui seront tués. Cependant le groupe dépasse la ferme Vervaecke et n'est plus qu'à 50 mètres au plus de la ferme Van der Plaetsen. Rien ne sépare plus les deux groupes adverses sauf la ligne redoutable de l'inconnu et de l'épouvante, ressemblant à celle qui sépare les vivants des morts. Chacun sent intuitivement la présence de cette ligne. C'est la minute grave où de l'indécision dépend le sort de la bataille et l'indécision est sur le point de se muer en panique.

Le commandant Dhuren est debout auprès du char léger modèle T13. Il s'adresse au tireur et lui crie :

« Godefroid, Fâ tirer! » (1)

« Min, commandant, ... C'est des Belges! »

« Fin n'a fé, Godefroid, fâ tirer! » (2)

Godefroid tire un obus explosif qui éclate en plein dans le groupe des prisonniers et des Allemands. Aussitôt, comme délivrés d'une tension devenue insupportable, tous les Chasseurs ardennais ouvrent le feu. C'est une fusillade invraisemblable où se mêlent les balles des mitrailleuses, des fusils-mitrailleurs, des mitrailleurs et des fusils ainsi que les explosions des grenades D.B.T.

Quand les armes se taisent, comme étonnés du carnage qu'elles ont causé, les Allemands rescapés fuient en désordre par les blés vers la ferme Vermeulen. La route de Nevele est vide d'ennemis, mais dix cadavres de prisonniers de guerre belges jonchent la chaussée.

D'après les positions occupées par les troupes allemandes au début de l'après-midi du 25 mai 1940, l'unité coupable de ce crime de guerre appartient au III<sup>e</sup> bataillon du 192<sup>e</sup> régiment d'infanterie, vraisemblablement la 11<sup>e</sup> compagnie de ce bataillon.

#### EVENEMENTS A LA 9<sup>e</sup> COMPAGNIE JUSQU'À 18 HEURES

Nous avons vu que, vers 13 heures, des camions arrivent devant le front de la 9<sup>e</sup> compa-

(1) « Godefroid, il faut tirer! »

(2) « Rien à faire, Godefroid, il faut tirer! »

## CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

III

### 1er REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

(suite et fin)

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| LEDOUX<br>Emile, G.  | Arlon<br>22-10-1911  | Capl M 32   | 10 Bodange<br>(Fauvillers)   |
| GODEFROID<br>Gilbert, V.G.   | Vonêche<br>25-11-1919  | Sdt M 39  | 10 Bodange<br>(Fauvillers)   |
| MANGIN<br>Léon, L.   | St-Léger<br>22-1-1919  | Sdt M 38  | 10 Bodange<br>(Fauvillers)   |
| MEEUS<br>Charles, A.J.   | Tirlemont<br>6-7-1910  | Sdt M 30  | 10 Traquebois<br>(Fauvillers)  |
| SCHWIND<br>Jean-Baptiste   | Athus<br>20-4-1907   | Sdt M 27  | 10 Fauvillers  |
| SIMON<br>Robert, M.  | Pussemange<br>8-3-1920   | Sdt M 38  | 10 Bodange<br>(Fauvillers)   |
| THIRY<br>Jules, H.M.J.   | Witry<br>14-9-1913   | Sdt M 33  | 10 Bodange<br>(Fauvillers)   |
| WEIS<br>Fernand, E.M.  | Guirsch<br>14-6-1915   | Sdt M 35  | 10 Traquebois<br>(Fauvillers)  |
| 6e Cie<br>COLLER<br>Pierre, A.<br>WOLF   | Mouzon (F.)<br>20-12-1914<br>—   | Sdt M 34<br>Cpl   | 26 Trèves (All.)<br>10 La Rulle  |
| 7e Cie<br>BELLIN<br>Camille, R.<br>DUVIVIER<br>André, H.G.<br>BURON<br>André, M.G.J.<br>DHUREN<br>Raymond, P.J.<br>BANDIN<br>Léon, J.<br>SCHARTZ<br>Albert, J.<br>JAAS<br>Albert, R.<br>LORENT<br>Albert, M.H.<br>BERTHOLET<br>Fernand, A. | Mont-St-Martin<br>16-8-1913<br>Dourbes<br>20-10-1919<br>Roy<br>7-2-1908<br>Arlon<br>3-5-1897<br>Grapfontaine<br>22-12-1910<br>Vaux-lez-<br>18-11-1917<br>Nobressart<br>11-9-1913<br>Arlon<br>8-3-1915<br>Bras<br>7-12-1913 | Sdt M 33<br>Sdt M 39<br>Lt Ré<br>Cap.-cdt<br>Sdt M 30<br>Sdt M 37<br>Sdt M 33<br>Sgt M 37<br>Sdt M 33<br>Sdt M 30 | 19 Denderbelle<br>19 Oudegem<br>25 Vinkt<br>25 Vinkt<br>6-6 Bruges<br>25 Vinkt<br>25 Wingene<br>26 Vinkt<br>27 Vinkt<br>27 Vinkt |
| 8e Cie<br>FELLER<br>Félix, D.  | Waltzing<br>(Bonnert)<br>27-1-1910   | Sdt M 30  | 27 Vinkt   |
| 9e Cie<br>PAYOT<br>Hervé, F.J.<br>COIBION<br>Jules, C.<br>NOEL<br>Florent, A.A.  | Juseret<br>16-9-1912<br>Neufchâteau<br>14-10-1915<br>Libramont<br>27-10-1916   | Sdt M 32<br>Capl M 35<br>Sgt VC   | 12 Belgrade<br>25 Vinkt<br>27 Vinkt  |

gnie et qu'en débarque environ une compagnie allemande. Une reconnaissance allemande d'une douzaine d'hommes s'approche jusqu'à 200 mètres du groupe nord du peloton Fairon. Le tireur d'un fusil-mitrailleur de ce groupe vide un chargeur sur ces curieux qui se retirent précipitamment.

Ayant repéré la position de la compagnie, les Allemands progressent en tirailleurs. Le sous-lieutenant Neu estime qu'il est attaqué par environ un peloton ennemi. Toutes les armes des pelotons Fairon et Neu ouvrent le feu. Face à cette réaction intense des Chasseurs ardennais, l'attaque allemande plénière.

Vers 15 heures 15, l'ennemi tente à nouveau de progresser en se faisant précéder de civils. D'après Neu il s'agissait, de cinq à six civils porteurs de baluchons. Les armes automatiques de la 9<sup>e</sup> cloquent à nouveau cette attaque au sol, à 300 mètres environ de la position. Les Allemands cachés dans les blés ripostent par le feu, mais sans grande précision car les Chasseurs ardennais sont bien camouflés : un seul soldat est blessé. Fairon demande l'intervention de l'artillerie. Le capitaine Hallet appuie la demande, en précisant bien sa position. Le tir est accordé et, s'abat avec précision vers 15 heures 30 sur les emplacements occupés par les fantassins allemands. Ceux-ci se retirent par les blés sans plus insister. Les camions allemands font demi-tour et disparaissent sauf trois qui restent sur place et dont l'un flambe.

Des obus allemands s'abattent sur la position de la 9<sup>e</sup> compagnie et le caporal Cobion, chef de la section de mitrailleurs en renfort au peloton Neu, est tué d'un éclat d'obus à la gorge.

Vers 17 heures, le sous-lieutenant Fairon envoie une patrouille vers l'est et, à son retour, celle-ci confirme le repli de l'ennemi face à la compagnie. Par contre, on entend une vive fusillade dans la direction de Vinkt et les choses ne vont sans doute pas très bien de ce côté, car le capitaine Hallet reçoit l'ordre de poster son peloton soutien (Leroy) en crochet défensif vers le sud donc face à Vinkt.

#### RECONNAISSANCE

##### DU LIEUTENANT J. DECKER

Vers 14 heures, le lieutenant Racot ayant signalé qu'il a perdu le contact avec la 7<sup>e</sup> compagnie, le lieutenant J. Decker, officier ravitailleur du bataillon, reçoit l'ordre de se rendre sur place et de voir ce qu'il en est réellement. Il gagne tout d'abord le poste de commandement du lieutenant Racot puis, en longeant dans les haies et les fossés, en rampant dans les blés, il arrive au groupe de gauche de la 8<sup>e</sup> compagnie, à l'extrémité d'un champ de blé appartenant à une prairie. De cet endroit, le groupe de combat était, il y a une demi-heure à peine, en liaison par la vue avec un groupe de combat de la 7<sup>e</sup> installé de l'autre côté de la prairie. Le groupe de combat de la 8<sup>e</sup> n'est pas encore au contact, mais l'on entend au nord les armes de la 7<sup>e</sup> compagnie. Decker gagne la grand-route de Vinkt à Deinze, et par la rue principale se dirige vers la lisière est du village. Arrivé à hauteur du couvent, il s'aperçoit que le poste de commandement de la 7<sup>e</sup> est de l'autre côté de la rue. Un soldat, posté à la fenêtre d'une maison en face, devinant son intention, lui crie : « Attention, mon lieutenant, une mitrailleuse allemande enfle la route, vous ne pouvez pas traverser ici ». Heureusement, grâce à une courbe de la rue, en reculant légèrement, Decker peut traverser sans danger et progresser jusqu'au poste de commandement de la 7<sup>e</sup> compagnie, installé auprès d'une ferme sous des arbres fruitiers. Arrivé à il voit (1) :

« Le commandant Dhuren debout, la figure rouge et couverte de sueur, fort agité, enthousiasmant par gestes et paroles ses soldats qui, à 20 mètres devant lui et à demi retranchés

COUSIN  
Joseph, A.  
BELCHÉ  
Léon, J.  
GOUVERNEUR  
André, N.F.  
GUILLAUME  
Gaston, L.

10e Cie  
DESMET  
Charles, E.

SONDACK  
René, J.  
CANIVET  
Raoul, V.A.

COLINET  
Jean, Ph.

CORNET  
Lucien, R.J.

CRELOT  
René, M.L.

LEPOT  
Félix, E.G.

PAYOT  
Roger, M.J.

DEROCHE  
Elie

MATHAEY  
François

ENSCH  
Herbert, M.E.

GILLON  
Jules

REICHLING  
Camille

Unité indéterminée

DUPUIS  
Jean, J.L.

GRAAS  
François

LEFEVRE  
Henri

LEGAT  
Floriste

NICOLAS  
Lucien, A.

FIN

Prochain numéro : 2e Chasseurs Ardennais  
Les observations à ces listes sont à transmettre au président national

Jamogne  
14-11-1914

St-Pierre (Lux.)  
5-9-1915

Melreux-Hotton  
30-3-1910

Houdemont  
26-7-1913

Mers-les-Bains (F.)  
27-4-1915

Chantemelle  
31-1-1919

Thy-le-Château  
5-2-1914

Basècles  
29-11-1920

Louette-St-Denis  
12-9-1918

Arlon  
26-1-1908

Arlon  
23-8-1919

Jusuret  
27-2-1916

Beaumont  
4-12-1920

Toernich  
22-12-1909

Arlon  
15-6-1913

Solre-s.-Sambre  
18-3-1911

Heinsch  
25-6-1919

Fays-les-Veneurs  
15-12-1918

Heinsch  
12-4-1920

Ethe (Lux.)  
18-9-1910

Wasmès  
7-6-1920

Paliseul  
17-11-1918

Capl M 34

Sdt M 35

Sdt M 30

Sdt M 34  
branc.

Capl

Capl

Sdt M 35

Sdt VC

Sdt M 38

Sdt M 33

Sdt M 38

Sdt M 36

Sdt VC 39

Sdt M 30

Sgt M 38

Sdt M 31

Sdt M 38

Sdt M 38

Sdt M 30

Sdt M 40

Sdt M 30

Sdt M 40

Sdt M 38

27

Vinkt

27

Vinkt

27

Vinkt

27

Vinkt

12

Temploux

14 Fosse

12

Belgrade

12

Belgrade

12

Belgrade

12

Namur

12

Belgrade

13 Namur

12

Belgrade

13 Namur

12

Belgrade

12

Belgrade

26

Vinkt

26

Vinkt

12

Belgrade

12

Belgrade

24

Peuplingues

12

Belgrade

## L'AIDE DE L'ONAC

Service social des anciens combattants et victimes de la guerre, non invalides.

Ci-après, un communiqué de l'ONAC (Œuvre nationale des anciens Combattants et Victimes de la guerre) Il précise le rôle de cette institution officielle. Nous recommandons à nos camarades d'introduire leurs requêtes via leur section.

Malgré plus de 35 années d'existence, il arrive encore trop fréquemment que l'action sociale de l'O.N.A.C. reste méconnue du grand public et particulièrement de ses ressortissants âgés.

Afin de remédier à cette lacune, nous vous présentons succinctement les différentes activités de cet établissement public qui, en vertu de sa loi organique du 15.3.38, est investi d'une mission d'assistance morale et matérielle en faveur des victimes de la guerre non invalides.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus au siège de ses 9 secrétariats régionaux et à leurs permanences sociales :

ANVERS :  
46/48, Mercatorstraat, 2000 Antwerpen.

BRABANT :  
18, boulevard de Berlaumont, 1000 Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE :  
10, Oude Zak, 8000 Brugge.

FLANDRE ORIENTALE :  
115/117, Kortrijksepoortstraat, 9000 Gent.

HAINAUT :  
12, place Léopold, 7000 Mons.

LIEGE :  
17, rue des Guillemins, 4000 Liège.

LIMBOURG :  
13, de Gerlachestraat, 3500 Hasselt.

LUXEMBOURG :  
«Galerie centrale» Place Didier, 24 - Bte 34  
6700 Arlon - Tél. 063/21.20.67

NAMUR :  
7, rue de la Tour, 5000 Namur.

I. AIDE MORALE

1) Conseils et démarches :

ce sont des ordres, notamment dans le but de vérifier et faire octroyer tous les droits découlant de la législation sociale et des législations relatives aux victimes de la guerre, tous les avantages réservés aux personnes âgées, etc...

Par la loi du 27 mai 1969, le bénéfice de l'assistance morale de l'O.N.A.C. (points 1 et 2) est acquis, leur vie durant, aux orphelins de guerre majeurs.

2) Prêts par l'entremise de l'Office de Crédit de l'O.N.I.G. :

peuvent être accordés aux ressortissants de bonne moralité, qui offrent toutes les garanties d'exécution des engagements de remboursements. Ils ont pour objet entre autres de permettre l'acquisition de biens meubles et immeubles, l'amélioration de l'habitat, etc...

Ces prêts sont accordés à des conditions avantageuses grâce aux subsides de la C.G.E.R. Les orphelins de guerre majeurs peuvent également bénéficier de cette aide morale.

3) Tutelle des orphelins de guerre mineurs :

par surveillance de l'observation de la législation relative aux tutelles et à l'enfance; par surveillance de l'emploi des fonds alloués aux pupilles du chef des lois sur les pensions de guerre (réparation et dédommagement); par prise, dans leur intérêt, de toute disposition jugée opportune.

## II. AIDE MATERIELLE

Elle est destinée, en principe, à compléter les interventions des services sociaux de base (services sociaux publics, professionnels ou spécialisés), le législateur ayant estimé, à juste titre, que les victimes de la guerre en difficultés ont droit à une aide complémentaire à celle qui est accordée aux autres citoyens.

Grâce, en ordre principal, aux subsides de l'Etat (Ministère de la Santé publique) et à ses fonds propres (alimentés principalement par la loterie nationale, les dons et legs) l'O.N.A.C. a réparti en 1974 :

plus de 84 millions aux prisonniers politiques 14/18 et 40/45, aux anciens combattants, agents de renseignements et d'action, déportés 14/18 et 40/45, aux résistants et réfractaires 40/45 ou à leurs ayants droit et aux veuves d'invalides; plus de 17 millions aux orphelins, veuves et ascendants des victimes militaires et civiles 14/18 et 40/45.

### 1) Interventions occasionnelles ou exceptionnelles :

destinées à compléter des budgets insuffisants ou déséquilibrés par la maladie (soins de santé, aides familiales, frais de tierce personne, de régime alimentaire onéreux, etc...) par des circonstances familiales, par des dépenses exceptionnelles et importantes.

### 2) Ressortissants âgés :

sont l'objet d'une particulière sollicitude.

L'Œuvre nationale a conçu des interventions spéciales en leur faveur, sous forme d'allocations «de subsistance», «grand âge», «loyer» pour leur permettre d'occuper un logement conforme à leur état, «charges d'hiver», inventaire sanitaire (check-up), etc...

### 3) Bourses d'études :

en principe complémentaires aux allocations d'études du Ministère de l'Education nationale. Ces bourses, et l'intervention éventuelle pour manque à gagner, ne sont accordées qu'aux parents qui ne sont pas en mesure de supporter seuls les frais d'études de leurs enfants.

### 4) Résidence Roi Albert à Dilbeek :

Cette maison de retraite et de soins de 85 lits accueille tous les ressortissants âgés, isolés dans la vie et dont l'état de santé ne nécessite pas, dès l'admission, le concours d'une tierce personne. La priorité est accordée aux ressortissants les plus défavorisés.

## III. CONCLUSION

L'O.N.A.C. est un organisme à caractère essentiellement social. Au cours de l'examen de chaque cas particulier, ses auxiliaires sociaux cherchent à faire découvrir par le ressortissant lui-même la cause de ses difficultés et les moyens d'y porter remède. Après cet échange de vue, ils font éventuellement des démarches en vue de faire obtenir aux intéressés les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre et ils proposent des solutions pouvant comporter l'appui moral et (ou) matériel de l'Œuvre, et celui des services

officiels ou privés dûment habilités. Ils s'attachent enfin, et tout particulièrement, à développer les efforts personnels des intéressés pour faire face à leurs difficultés.

Cette action sociale vise, autant qu'il est possible, à mettre le ressortissant à l'abri de tout besoin d'assistance.

## Photos sur la Résistance

En vue de compléter ses collections de photos sur la résistance en Belgique pendant la seconde guerre mondiale, le Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale lance un appel à toutes les personnes qui possèderaient encore des photos sur la résistance, au sens large du terme, afin qu'elles veuillent bien les lui céder ou les lui communiquer en prêt. Comme il existe sur ce sujet relativement peu de matériel iconographique « officiel », le public peut efficacement contribuer à combler les lacunes de la documentation photographique. Les photos peuvent être envoyées directement au centre précité, place de Louvain, 4, 1000 Bruxelles. tél. 02/218.45.27.

## Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 6,50 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation 1977

## COTISATIONS

Notre exercice social va du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. A partir du 1er novembre, on peut donc verser la cotisation de 1977. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

## Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail :  
30 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

## Décalcomanies et autocollants

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Résiste et mords ».

Le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures ; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F

REPANDEZ LE  
DRAPEAU DE  
L'ARDENNE

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais,  
59, rue Gabrielle, 1180 Bruxelles

## Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

### 1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :  
1re ou 2e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

### 2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au al.

### 3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

### 4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

### 5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 150 F minimum.

### Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 100 F minimum.

b) Membres protecteurs : 150 F minimum.

On accepte des versements  
pour le soutien du bulletin

Au C.C.P. 000-0213393-90

« Le Chasseur Ardennais », 1080 Bruxelles

## FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

|   | Prix de vente                                    |
|---|--|
| Insignes grand format .....   | 30 F   |
| Insignes petit format .....   | 30 F   |
| Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure .....                   | 170 F  |
| Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle) ..... | 100 F  |
| Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret) .....       | 15 F   |
| Décalcomanies (5 couleurs) .....  | 10 F   |
| Autocollants (5 couleurs) .....   | 20 F   |
| Carte-vue couleur du « Sanglier » de Martelange .....                     | 5 F  |
| Drapeau de l'Ardenne .....  | 900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial) |

### Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

|   |       |
|---|-------|
| Décoration petit module .....                               | 150 F |
| Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :                     |       |
| — ordinaire .....   | 15 F  |
| — avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade ..... | 30 F  |

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Ce numéro a été tiré à 10.500 exemplaires

Imprimerie : Les Presses de l'Avenir,  
42, rue des Déportés, 6700 Arlon